

LOCMARIA-GRAND-CHAMP



SOMMAIRE

	P. 3	Le mot du Maire		P. 34 à 38	Travaux & Urbanisme
	P. 4 - 5	Conseil municipal		P. 39	Affaires sociales
	P. 6 - 7	Personnels mairie		P. 40 à 44	Vie scolaire
	P. 7	Etat civil		P. 45 à 47	Animation - Bibliothèque
	P. 8 - 10	Informations municipales		P. 48 à 55	Vie associative
	P. 11 - 12	GMVa		P. 56	Pluviométrie
	P. 13	Tarifs 2022		P. 57 - 58	Annuaire des entreprises
	P. 14 à 26	Les échos du conseil		P. 59 à 61	Jeux
	P. 27 à 29	Actualités		P. 62	Ma vie d'antan à Locmaria
	P. 30 - 31	Finances		P. 63	Calendrier de collecte 2022
	P. 32 - 33	Souvenirs de l'inauguration des salles		P. 64	Coordonnées des associations

HORAIRES DE LA MAIRIE

Soizic TREBOSEN, Angélique LAFFEACH, et Jeanne MOISDON,
vous accueillent à la mairie le :



Lundi et Vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Mardi et Jeudi de 08h30 à 12h30
Mercredi de 08h30 à 12h00
Samedi de 09h00 à 12h00 (Sauf juillet et août)

*Les mardi et jeudi après-midi,
le standard téléphonique est ouvert.*

Contact : 02 97 66 60 49
Mail : mairie.locmaria.gd.ch@wanadoo.fr

Vœux du Maire 2022

La cérémonie des Vœux 2022 sera maintenue ou pas
suivant la situation sanitaire, les informations vous seront
communiquées ultérieurement.



Locmariennes, Locmariens,

Cette année 2021 s'achève, la Covid 19 aura encore fait partie intégrante de notre vie. Nous avons appris à vivre avec ce coronavirus en ayant intégré de nouvelles règles de vie au quotidien, pour la deuxième année. La mise en place d'un protocole sanitaire par l'État nous aura permis depuis plusieurs mois de reprendre une vie sociale, s'autorisant un peu plus de liberté, de participer à des événements festifs. Néanmoins, pour la protection de tous, une vigilance s'impose.

Cette situation qui perdure demande aux agents de notre commune un investissement, de la rigueur au quotidien. Je tiens à les remercier de même que tous les bénévoles qui œuvrent dans différents domaines.

Cette crise sanitaire, le confinement auront, vous l'avez sans doute constaté, fait déplacer les populations des villes vers la province. Dans ce contexte, le marché de l'immobilier explose, ce qui implique à nos jeunes ménages des difficultés pour s'installer, acheter un terrain, une maison ...

2021, L'aboutissement de gros dossiers pour notre commune :

- **Les travaux d'aménagement de notre lotissement " Les rives du Triskell" (84 lots)**
- **Livraison de la résidence Hermione Place de la Voile "Vannes Golfe Habitat (VGH)" 3 locaux** (commerces et services), 5 appartements.
- **l'aménagement des abords des salles** avec la création de parkings, voiries, espaces piétons, espaces verts, un axe structurant permettant la liaison avec la route de Keravelo, d'un grand parvis près de la maison des associations etc.
- **Nos salles de Sport et Polyvalente** : Un avis favorable d'ouverture par la commission de sécurité (Préfecture-Pompiers, DDTM) a été donné la veille de la rentrée scolaire !!! Les sportifs des associations intercommunales, les enfants de l'école, les Aînés de la commune, nous ont fait part de leur satisfaction.

Le samedi 9 octobre, les locmariens ont été très nombreux à participer à la journée festive pour l'inauguration de ces salles. Un moment qui restera dans les annales de la commune, tant le plaisir, le bonheur d'être ensemble, la découverte de ce nouvel équipement, les démonstrations des activités par les associations étaient perceptibles toute la journée. L'amicale de l'école du Four à Pain, le Basket Club du Loch, et la Garde du Loch ont pris en charge la gestion de la buvette, la restauration rapide, avec des bénéfices pour leurs associations. La soirée dansante sous la houlette de notre DJ local FIFI, a rencontré un vif succès ; le feu d'artifice exceptionnel a fait le bonheur de tous !

2022, Nos projets :

- Révision du Plan Local Urbanisme PLU
- Terrain de football synthétique au sud des salles, un Pump track, une piste BMX (en fonction des subventions obtenues).
- Livraison des logements sociaux VGH, Entrée nord du bourg.
- Lotissement Roz Avel (15 lots)
- Réfection des voiries (lotissements communaux et villages).

Je vous souhaite une année 2022 conviviale, le plaisir du bien vivre ensemble au travers des animations concoctées par la commission Animation, les associations intercommunales, en famille et entre amis.

Meilleurs vœux de bonheur, santé à tous.

Le Maire
Martine LOHEZIC

CONSEIL MUNICIPAL



Maire et
conseillère communautaire
Martine LOHÉZIC



1^{er} adjoint et conseiller
communautaire suppléant
Lionel ULVOA



2^{ème} adjointe
Réjane GALERNE



3^{ème} adjoint
Ronan FROUDE



4^{ème} adjointe
**Marie-Christine
LE GOUIC**



5^{ème} adjoint
**Stéphane
LIZANO**



**Anne-Marie
LOREILLER**



Cécile HENO



David GATEAU



Estelle MAREC



Georges LE HAZIF



Marie LINISE



Florian DANIEL



Joël MAROQUIVOI



Loïc DUPONT



Patricia LE TROADEC



Yvon MICHAUD



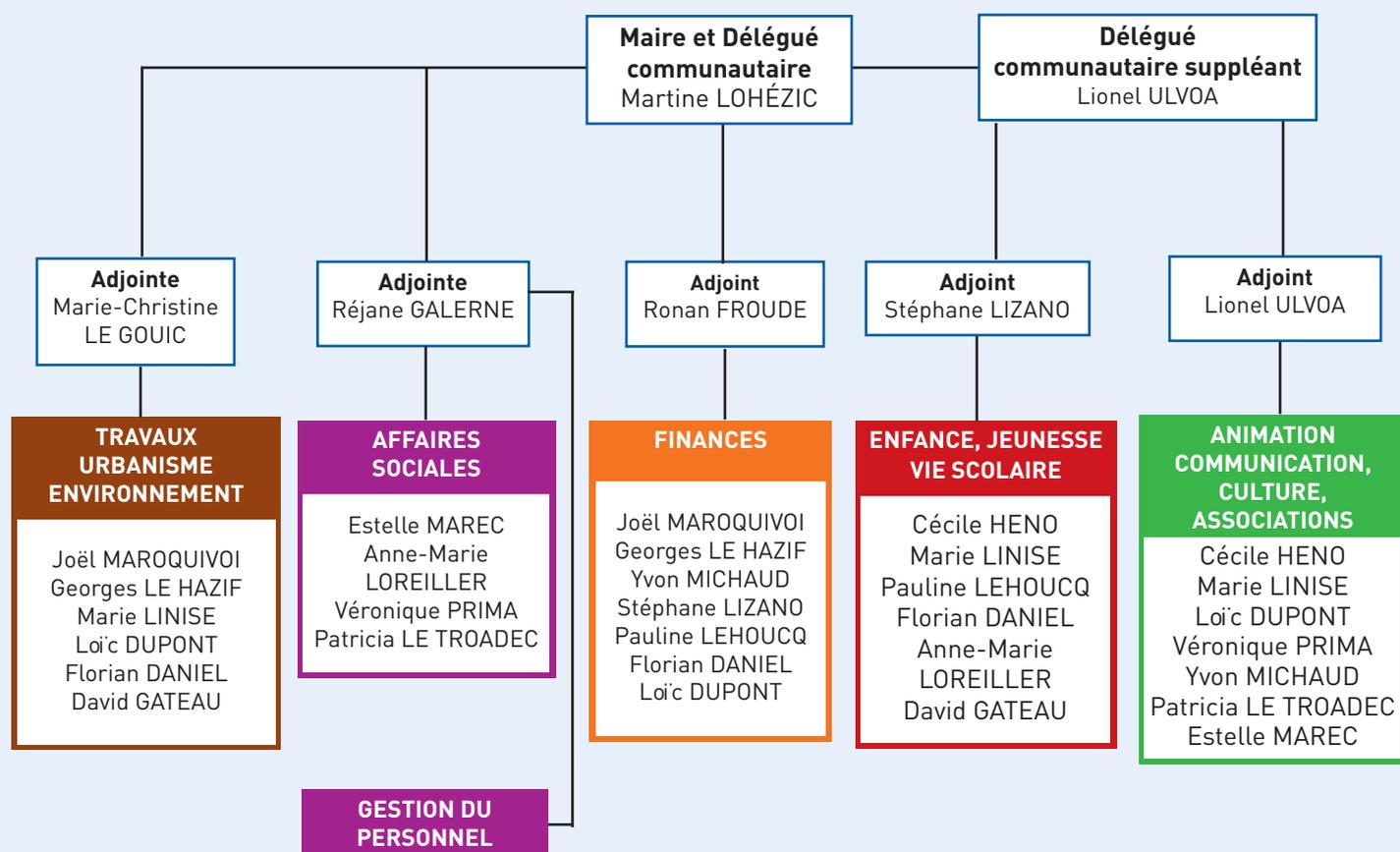
Pauline LEHOUCQ



Véronique PRIMA

*A votre service
à la mairie*

CONSEIL MUNICIPAL

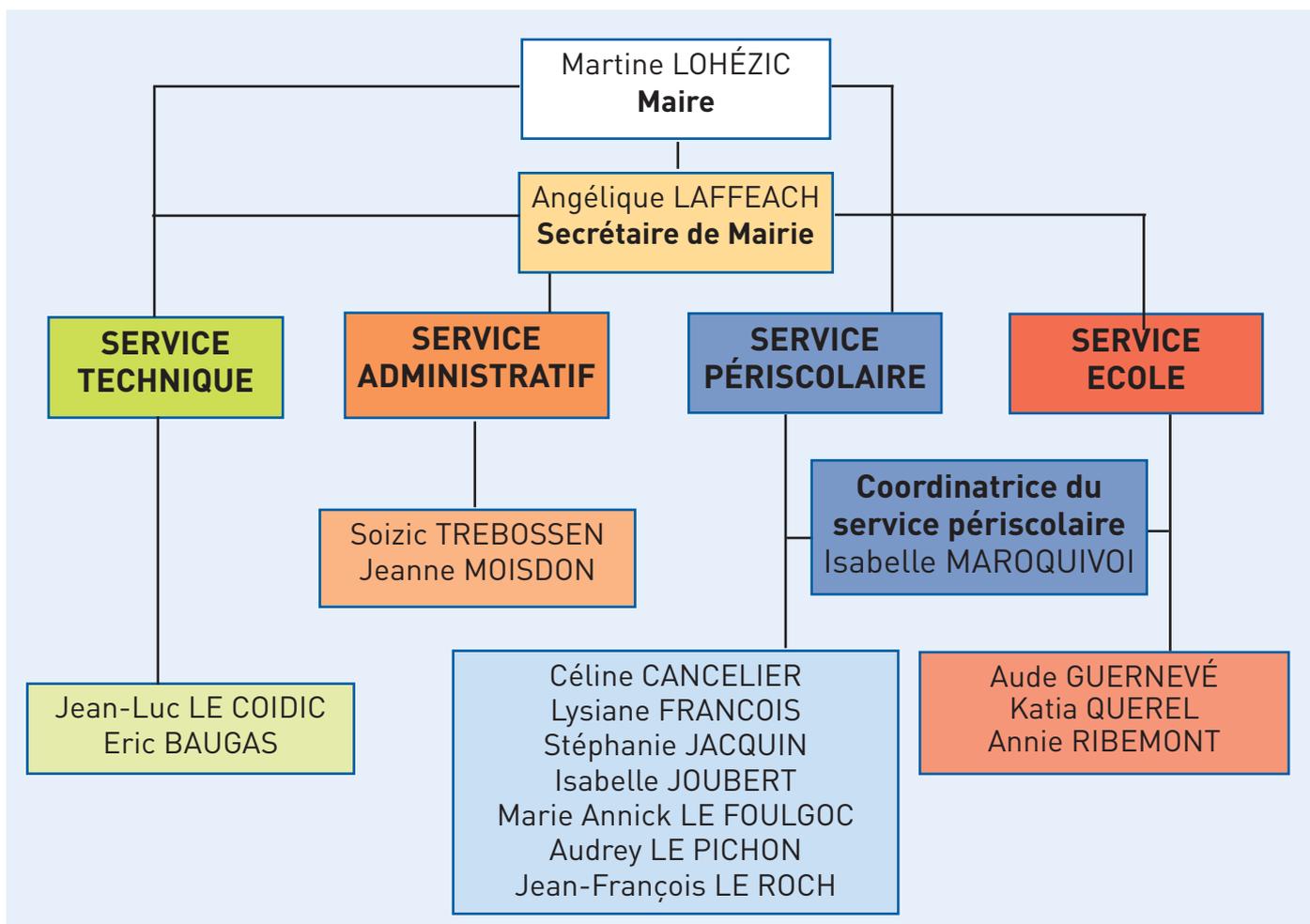


C.C.A.S.
Président Maire Martine LOHÉZIC
Vice-Président Adjoint Aff.Sociales Réjane GALERNE
Conseillers municipaux Estelle MAREC Anne-Marie LOREILLER Véronique PRIMA Patricia LE TROADEC
Membres extérieurs Jean-Claude FORTIN Nicole GUÉ Colette LE GARGASSON Dominique RIO Claude ABADIE
S.I.V.U.
Délégués titulaires Lionel ULVOA Réjane GALERNE

Morbihan Énergies
Délégués titulaires Joël MAROQUIVOI Florian DANIEL
Correspondant mémoire Joël MAROQUIVOI
Référente sécurité routière Marie-Christine LE GOUIC
Référent addiction Lionel ULVOA
Référents frelons asiatiques Georges LE HAZIF Annick PISIGO
RIPAM Martine LOHEZIC

Chargé des questions de défense Yvon MICHAUD
CNAS
Députée des élus Pauline LEHOUCQ
Députée des agents Angélique LAFFEACH
Référente accessibilité Estelle MAREC
Référente bibliothèque Patricia LE TROADEC

PERSONNELS MAIRIE



PERSONNEL

17 agents œuvrent au service des locmariens, ils sont répartis en trois services :

- Administratif
- Technique
- Scolaire, périscolaire et animation.

L'équipe est composée de 10 agents titulaires de la fonction publique et 7 agents sous contrat.

Madame Isabelle MAROQUIVOI est coordinatrice du service périscolaire ; celui-ci est composé de Mesdames Isabelle JOUBERT, Stéphanie JACQUIN, Marie Annick LE FOULGOC, Céline CANCELIER, Lysiane FRANCOIS, Audrey LE



PICHON, et de Monsieur Jean-François LE ROCH . Ce dernier, a aussi en charge l'animation des activités physiques et sportives auprès des élèves de l'école du Four à Pain en lien avec l'équipe pédagogique.



Mesdames Annie RIBEMONT, Katia QUEREL et Aude GUERNEVE occupent les postes d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles). Elles sont aussi présentes pour les temps de garderie.



INFORMATIONS MUNICIPALES



Au Service Technique, 2 agents sont en poste : Messieurs Jean-Luc LE COIDIC et Eric BAUGAS ; un recrutement d'un agent polyvalent vient compléter l'équipe par période.

Le Service Administratif est composé de 3 agents : Angélique LAFFEACH, Secrétaire Générale, Soizic TREBOSEN et Jeanne MOISDON.



ETAT CIVIL

Nous adressons toutes nos félicitations à :



3 mariages sur la commune :

20 mars : Michaël **DONOT** et Aurélie **DIEMUNSCH**
4 septembre : Jordan **MÉLANDRE** et Élodie **HERVÉ**
23 octobre : Yves **COLLINET** et Cécile **LE GAL**

Signature de PACS :



5 PACS sur la commune :

29 mai : Julien **SAMSON** et Nadia **MZOUTI**
10 juillet : Thibault **LE REBELLER** et Déborah **PINEAU**
19 juillet : Régis **LAMOUR** et Estelle **TROUDET**
5 août : Jérémie **MÉNY** et Anne-Gaëlle **BIFFE**
27 octobre : Briec **DA ROCHA** et Klervi **BENEDICTO MILLAN**

Une pensée particulière aux familles de :

4 décès sur la commune :

8 janvier : Hubert **DUCROcq**
8 avril : Rachel **REGNARD** épouse **BOISEAU**
28 juillet : Paulette **GUILLAUME** épouse **HERPE**
18 septembre : Laetitia **LIZANO** épouse **LE TRIONNAIRE**



Nous souhaitons la bienvenue à :



33 Naissances sur la commune dont :

Janvier

5 Léane **FORESTAS BOUILLY**

Février

5 Timothé **LE BRETON GIOVANNONI**

20 Tom **JÉGADO**

28 Azélie **THILL CONAN**

Mars

4 Roméo **LE BOURSICOT**

16 Lény **VICTOOR**

21 Clémence **BEYOU**

29 Maloë **LORCY**

Mai

1^{er} Léandre **ORGBIN**

1^{er} Ezio **PAVESE**

Juin

14 Lucas **TREHEL**

Juillet

1^{er} Charly **BROHAN**

2 Jade **SAMSON**

7 Léonie **LE PAJOLEC**

8 Nathan **MESA**

10 Malo **DANILO BRISON**

Août

5 Sarah **LOHÉZIC**

15 Marceau **MOREAU**

Septembre

8 Titouan **CADORET NOBLANC**

9 Israella **MOUKAGA BISSELO**

18 Eléonore **MEDARD**

23 Ambre **SAMSON**

24 Alessia **ZIMMERMANN MENOYO**

Novembre

25 Gabriel, Michel, Franck **LEBRETON**

Décembre

3 Ophélie, Awena **LE DREF**

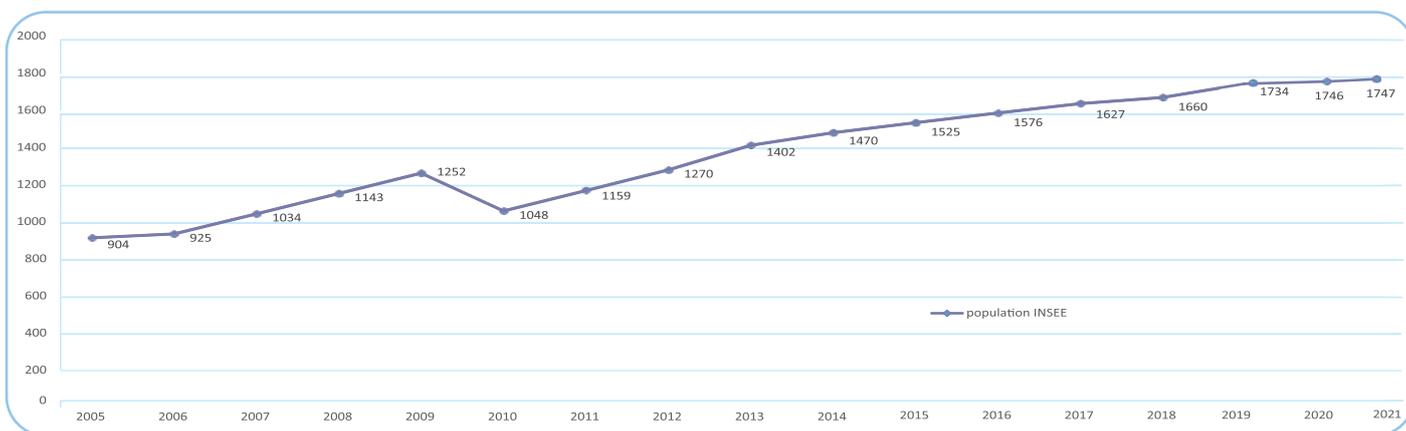
A NOTER :

Ne sont publiés que les mariages, PACS et naissances sur accord des familles.

INFORMATIONS MUNICIPALES

EVOLUTION NATURELLE DE LA POPULATION

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
population INSEE	904	925	1034	1143	1252	1048	1159	1270	1402	1470	1525	1576	1627	1660	1734	1746	1747



NOUVELLE RÈGLE DE CIRCULATION DANS LE CŒUR DE BOURG ET STATIONNEMENT

Les travaux de voirie autour de la nouvelle salle polyvalente et du complexe sportif sont terminés. L'accès à l'école se fait désormais de deux façons :

- soit par la rue de Keravelo, puis par la nouvelle voirie qui vous permet d'accéder au parking entre les salles et l'école,
- soit par la place de la Voile. Dans ce deuxième cas, vous devez alors prendre à gauche devant le four à pain puis contourner l'école et passer devant le complexe sportif avant de rejoindre le nouveau parking.

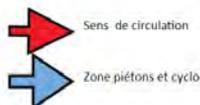
Plusieurs places « arrêt minute » sont également disponibles devant l'école pour déposer ou récupérer vos enfants.

Nous en profitons pour rappeler que la placette carrée située au pied de l'église au centre du bourg, n'est pas un rond-point giratoire. Étant située dans une zone à 30, la priorité à droite est la règle à ce carrefour. Merci de votre vigilance.

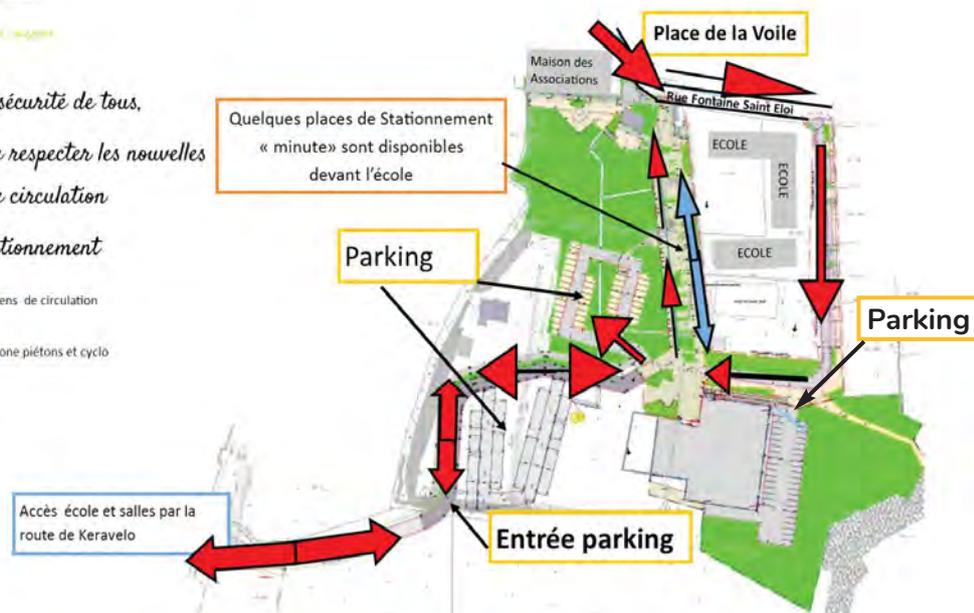
Nous rappelons enfin qu'il existe de nombreuses places de parking autour de la place de la Voile. Le stationnement sur les trottoirs en face de la boulangerie ou autour de la placette carrée sont interdits : ils empêchent le passage des piétons (et notamment des poussettes ou des fauteuils roulants) et constituent une entrave à la bonne circulation des véhicules. La gêne occasionnée peut entraîner des accidents.



*Pour la sécurité de tous,
merci de respecter les nouvelles
règles de circulation
et de stationnement*



*Modification des conditions de circulation et d'accès
à l'école, aux salles et à la bibliothèque*



Nous vous remercions de bien respecter ce nouveau sens de circulation ainsi que les stationnements de parking.

ELECTIONS 2022

L'année 2022 sera riche en scrutins, avec tout d'abord au printemps les élections présidentielles.

L'élection du Président de la République, mandat de 5 ans, se déroule en 2 scrutins majoritaires à deux tours : le 1^{er} tour aura lieu le dimanche 10 avril et le second le dimanche 24 avril 2022.

Plus tard, juste avant l'été, vous serez amenés à élire les Députés qui siègeront à l'Assemblée Nationale.

Les élections législatives se déroulent aussi en 2 scrutins majoritaires à 2 tours, mais espacés d'une semaine. Les bureaux de vote seront ouverts les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Inscription sur liste électorale : les modalités

Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales sont invitées à faire leur démarche via le site <https://www.service-public.fr/particuliers> rubrique inscription liste électorale.

Depuis la création du REU, Répertoire Électoral Unique, la radiation sur la liste de l'ancienne commune se fait automatiquement, à condition d'avoir réalisé votre inscription dans votre nouvelle commune de résidence. Il vous sera demandé une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Le secrétariat de la mairie reste à votre disposition pour vous guider dans les démarches si besoin.

La procuration

La procuration consiste à donner pouvoir à un électeur pour voter à votre place. Pour être valable, celle-ci doit être enregistrée en mairie avant le scrutin... Pensez à faire votre démarche en amont du scrutin.

La procuration peut être établie pour un ou deux tours d'un scrutin, ou pour une année entière.

Une seule procuration peut être donnée à un électeur si celle-ci est établie en France.



Attention Nouveauté 2022 :

Vous pouvez donner procuration à n'importe quel électeur inscrit sur une liste électorale, et donc pas forcément inscrit dans la même commune.

Il est possible de faire le pré-enregistrement de la procuration en ligne via le site : [Maprocuration](#). Il faudra tout de même la faire valider devant un agent habilité (policier, gendarme, agent consulaire).

Toutes les procurations seront enregistrées et centralisées dans le REU, ce qui permettra un contrôle.

Il faudra cependant que le mandant (celui qui donne procuration) s'assure que le mandataire (celui qui ira voter à sa place) ait la capacité à le faire (une seule procuration et inscription électorale valide).

Il sera toujours possible de faire votre procuration de façon manuelle, il faudra cependant penser aussi à la faire valider par un agent habilité et faire attention aux délais de réception en mairie.

Appel aux bénévoles

Lors de l'organisation des scrutins, la commune fait souvent appel à des électeurs pour la tenue des bureaux de vote dans la journée et pour participer aux opérations de dépouillement.

Habituellement les bureaux de vote sont ouverts de 08h00 à 18h00, et le dépouillement commence à 18h00.

Nous invitons les électeurs de la commune intéressés pour participer à cette opération citoyenne à prendre contact avec le service « élections » de la Mairie.



INFORMATIONS MUNICIPALES

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Le recensement à l'âge de 16 ans est obligatoire, cette démarche civique permet aux jeunes de se présenter aux examens et concours publics (baccalauréat, permis de conduire...)

La démarche s'effectue dans la commune du domicile :

- En se présentant en mairie avec le livret de famille et une carte d'identité
- En ligne sur le site [service public.fr](http://service.public.fr) (recensement militaire)

Une attestation est alors remise ; la présentation de cette attestation est obligatoire jusqu'à 25 ans pour :

- se présenter à la « Journée Défense et Citoyenneté » - JDC
- s'inscrire aux concours et examens d'État (baccalauréat, permis de conduire...)

Le jeune doit se présenter le jour de ses 16 ans ou dans les trois mois qui suivent. En cas d'oubli, il est possible de régulariser la situation au plus vite et avant les 25 ans.



POUR LES FÊTES, LE PLUS BEAU CADEAU, C'EST DE RENTRER EN VIE

Malgré la pandémie de COVID, il ne faut pas oublier la prudence au volant. Les fêtes de fin d'année sont l'occasion de rappeler qu'entre boire et conduire, il faut choisir. Une animation « sécurité routière » a eu lieu le jeudi 16 décembre 2021 pendant le marché sous la Halle. Les bénévoles ont sensibilisé les habitants de Locmaria-Grand-Champ sur les bonnes pratiques au volant. Il était proposé des jeux de quizz portant sur le téléphone au volant, la consommation d'alcool avant de conduire, les conséquences d'une trop grande vitesse...

DÉFIBRILLATEURS LOCMARIA-GRAND-CHAMP ET LOCQUeltas

Lorsqu'une personne est victime d'un arrêt cardiaque, utiliser dans les premières minutes un défibrillateur peut lui sauver la vie et lui éviter d'avoir de graves séquelles. Mais encore faut-il pouvoir le localiser rapidement afin de ne pas perdre de temps. Si les DAE (Défibrillateurs Automatisés Externes), sont souvent signalés par un panneau, quand on ne sait pas où ils se trouvent précisément, il est difficile d'y accéder dans les plus brefs délais.



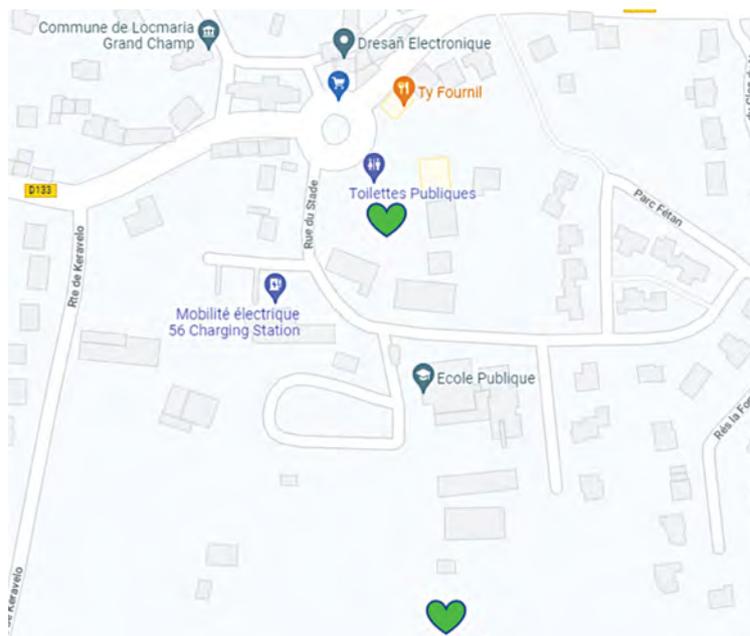
Sur notre commune il y a 2 défibrillateurs :

- 1 place de la voile à côté des Toilettes publiques
- 1 à l'entrée de la nouvelle salle polyvalente



Sur la commune voisine à LOCQUeltas, il y en a également 4. Ils sont situés :

- Sur le terrain de sports (terrain entraînement)
- A la salle polyvalente
- A la mairie
- A la médiathèque



« Vous pouvez également télécharger sur vos smartphones l'application Stayin Alive, qui permet à tout moment de localiser les défibrillateurs les plus proches de vous et de vous indiquer comment les rejoindre le plus rapidement. »



ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES : TOUTES CONNECTÉES À LA FIBRE OPTIQUE

Depuis juillet 2021, l'ensemble des parcs d'activités du territoire de l'agglomération sont éligibles à la fibre optique. Grâce à un investissement de 2 millions d'euros réalisés par l'agglomération sur son réseau REV@, la fibre est désormais disponible sur les parcs d'activités de : Le Redo à Arzon, Bellevue à Colpo, Kerovel et Lann Guinet à Grand-Champ, Botcalpir à Locmaria-Grand-Champ, Keravel à Locqueltas, Le Net à Saint-Gildas-de-Rhuys et la zone de Kerollaire à Sarzeau. Depuis 2006, l'agglomération se mobilise pour favoriser le



déploiement du Très Haut Débit (THD) particulièrement pour les entreprises et les sites publics. En fonction des territoires, plusieurs intervenants peuvent répondre aux besoins des entreprises. Plus d'informations : entreprendre-golfedumorbihan-vannes.bzh/le-tres-haut-debit

LES AMENAGEMENTS DU BOCAGE REPRENNENT

Pour la 3^{ème} année consécutive, des travaux d'aménagements bocagers (haies, talus) vont être réalisés chez 12 agriculteurs(trices) répartis dans 8 communes de l'agglomération (Arradon - Brandivy - Colpo - Grand Champ - Locqueltas - Plaudren - Plougoumen - Vannes).

En effet, dans le cadre de ses compétences liées au grand cycle de l'eau, l'agglomération entreprend des travaux de préparation du sol, de plantation et de création de billons. L'objectif est multiple : ralentir le vent, limiter l'érosion des sols et favoriser l'infiltration des eaux de pluies dans le sol. Ce sont 12 km d'aménagements bocagers qui vont être ainsi réalisés. Ces aménagements sont financés via le programme Breizh Bocage et les fonds européens du FEADER, de la région Bretagne, du Conseil départemental et de l'agglomération.



LOC'H INFO SERVICES ÉLARGIT SES HORAIRES

Pour mieux s'adapter aux horaires de travail des usagers et répondre à leurs besoins, le Loc'h info services intensifie ses plages d'ouverture au public. Les nouveaux horaires sont désormais :

Lundi : 9h – 12h30 / 13h30 – 17h
Mardi : 12h30 – 18h30
Mercredi : 9h – 12h30 / 13h30 – 17h
Jeudi : 13h30 – 17h
Vendredi : 9h – 12h30 / 13h30 – 17h

Pour rappel, le Loc'h infos services, offre dans un même lieu un ensemble de services de proximité et propose un accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne. Il accueille, conseille les usagers et les professionnels dans leurs démarches et les oriente vers les partenaires adaptés.

Loc'h info services - 67 rue du Général de Gaulle 56390 Grand-Champ 02.97.61.40.16
lochinfoservices@gmvagglo.bzh

CALENDRIER DE COLLECTE ON PASSE AU 100 % NUMÉRIQUE

En 2022, pas de changement au niveau des jours de collecte, les habitudes restent les mêmes.

Seule une nouveauté est à noter : le calendrier de collecte devient 100% numérique pour toutes les communes.

Pour accompagner cette évolution, le site internet de l'agglomération propose un nouvel outil permettant de consulter ses jours de collecte en quelques clics. Le calendrier annuel sera toujours téléchargeable pour ceux qui le souhaitent.

Il vous est proposé en format papier en page arrière de ce bulletin.

Plus d'informations : golfedumorbihanvannesagglomeration.bzh



LES DEMANDES D'URBANISME BIENTÔT EN LIGNE

A partir du 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme pourront se faire sur le site de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération.

Qu'il s'agisse d'une simple déclaration, d'un dépôt de permis de construire ou d'un projet d'aménagement ou de démolition, les usagers pourront déposer leur dossier par voie électronique.

Comme pour une demande papier, un instructeur assurera le suivi en ligne du dossier en lien avec la mairie concernée. Simple, rapide et efficace, ce nouvel outil numérique permettra un suivi en temps réel de l'avancement de son dossier. Si ce nouveau service en ligne est accessible aux professionnels depuis le printemps 2021, il sera désormais ouvert à tous. Un virage numérique qui coïncide avec les ambitions gouvernementales de simplifier et de moderniser les services publics dans le pays.

Toutes les demandes peuvent se faire sur le site golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh



LES PREMIERS BUS ELECTRIQUES ARRIVENT

Dès début janvier 2022, certains trajets des lignes 1 et 6 du réseau Kicéo seront effectués avec des bus électriques. Si le changement sera à peine visible pour un voyageur, l'arrivée de ces neuf bus électriques marquera un vrai tournant dans la mobilité du territoire. L'utilisation de ces nouveaux véhicules illustre la volonté de l'agglomération d'ouvrir la voie à une mobilité plus verte et d'intégrer à la flotte des transports en commun des véhicules moins polluants. Leur acquisition correspond à une enveloppe de 5 M€ HT dont le quart a été financé par l'Etat via le programme Vertigo.



INFLUENZA AVIAIRE : DÉCLAREZ VOS OISEAUX !!!

L'accélération de la dynamique d'infection accentue le risque d'introduction du virus influenza aviaire en France via les couloirs de migration actuellement empruntés par les oiseaux sauvages.

Face à cette situation, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien DENORMANDIE a décidé de placer l'ensemble du territoire métropolitain en risque « élevé » vis-à-vis du risque d'introduction du virus influenza aviaire par l'avifaune.

Par conséquent les détenteurs de volailles ou oiseaux d'ornement vivants en extérieur doivent être claustrés ou maintenus en extérieur avec protection par un filet.

Dans le cadre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies, tout détenteur d'oiseaux domestiques (volailles ou oiseaux d'agrément) est tenu d'en faire la déclaration auprès de la mairie.

Ce recensement permet de détecter le plus rapidement possible les maladies et de s'assurer qu'elles ne circulent pas.

Les détenteurs d'oiseaux détenus en permanence à l'intérieur de locaux à usage de domicile ne sont pas tenus de faire cette déclaration.

Pour déclarer vos oiseaux, télécharger le formulaire sur le site de la Mairie (Cerfa 15472-02)

Si vos animaux sont malades ou trouvés morts, vous devez appeler dans les plus brefs délais la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) au 02 97 63 29 45 ou en adressant un mail à l'adresse suivante : ddpp-spa@morbihan.gouv.fr

TARIFS 2022 CONCESSIONS

Concessions Cimetière ou site cinéraire Tarifs 2022	
15 ans	62 €
30 ans	120 €
50 ans	176 €
Tarifs auxquels il faut ajouter, pour la mise à disposition dans le columbarium d'une cave-urne enterrée ou d'une case dans le monument octogonal pour le dépôt d'urnes :	
Cave-urne enterrée avec dalle en granit rose	674 €
Case dans monument octogonal	1 122 €
Plaque en bronze sur support mémoire	112 €

TARIFS 2022 DE LOCATION DE SALLES

Lors de sa séance du 15 novembre 2021, le Conseil Municipal a voté les tarifs qui seront appliqués pour l'année 2022.

Maison des associations

	horaires	SALLE A		SALLE B		SALLE A+B	
		Locaux	Extérieurs	Locaux	Extérieurs	Locaux	Extérieurs
FORFAIT 1/2 JOURNEE HORS REPAS	8h00 - 13h00 ou 14h00 - 19h00	53 €	90 €	75 €	128 €	128 €	218 €
FORFAIT 1 REPAS	11h00 - 19h00 ou 19h00 - 02h00	97 €	166 €	134 €	228 €	209 €	355 €
FORFAIT 2 REPAS	11h00 - 19h00 et 19h00 - 02h00	187 €	319 €	261 €	444 €	400 €	681 €
CAUTION					300 €		
Pénalité ménage / heure					35 €		
Réunions d'organisations / d'associations agricoles (forfait pour 1/2 journée ou journée)					20 €		
Activités ou ateliers permanents annuels					209 €		

Salles Polyvalente et de Sport

	Associations Communales et intercommunales	Associations Communales et intercommunales (manifestation à but lucratif*)	Associations extérieures	Associations extérieures (manifestation à but lucratif*)	Particuliers Locmaria-Grand Champ Locqueltas	Particuliers extérieurs	Caution
Salle de sport	Gratuit (si activités sportives)	100 € 1/2 journée	100 € 1/2 journée	150 € 1/2 journée			1000 €
Salle + Hall	Gratuit	200 €	400 €	500 €	300 €	450 €	700 €
Salle + Hall + cuisine	Gratuit	300 €	600 €	700 €	500 €	650 €	1000 €
	Gratuit 1 fois/an	Gratuit 1 fois/an					
Pénalité ménage				60 € / heure			
Pénalité déclenchement alarme				100 €			

*But lucratif = entrée payante, fest noz, repas, loto, bal dansant, billetterie...)

SEANCE DU 02 FÉVRIER 2021

GMVa - Validation des nouveaux statuts

Madame Le Maire expose qu'une délibération du Conseil Communautaire de GMVa avait été prise en date du 7 septembre 2020 approuvant la modification des statuts.

Lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020, une nouvelle délibération annule la délibération de la précédente modification statutaire du 7 septembre dernier.

GMVa - Médiathèque du Golfe Convention de sous-réseau Pôle rouge

Madame Le Maire rappelle que Golfe du Morbihan Vannes agglomération œuvre à la mise en réseau des médiathèques sur l'ensemble de son territoire et propose une convention d'adhésion au réseau ; notre bibliothèque adhérent à ce nouveau réseau, il convient donc de modifier les statuts du sous-réseau « Pôle rouge ».

La convention a pour objectif de définir le fonctionnement des médiathèques adhérentes du réseau des « médiathèques du Golfe » faisant partie du bassin de vie « Pôle rouge/ Pôle 7 ». Elle organise le lien entre les différentes médiathèques ainsi qu'entre les médiathèques et l'agglomération sur les points suivants :

- Composition du pôle,
- Gouvernance
- Catégorie d'abonnement
- Gestion de l'activité de prêt
- Circulation des documents entre les médiathèques
- Gestion des prêts entre bibliothèques de fonds flottants
 - Réflexion sur l'amplitude horaire
 - Communication
 - Événement, action culturelle du pôle,
 - Articulation des politiques documentaires,
 - Évaluation de l'activité,
 - Modalités de révision de la convention.

SIAEP : Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

Madame Le Maire, membre du SIAEP, expose que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, créé en 1962, par arrêté préfectoral du 16/02/1962, entre les communes de Grand-champ, Brandivy, Plescop, Locmaria-Grand-Champ, Locqueltas et Plumergat (retrait depuis le 1^{er} janvier 2003) a assuré les compétences production et distribution de l'eau potable, et adhéré au Syndicat Départemental de l'Eau (SDE) pour la compétence transport de l'eau.

En 2012, suite à un changement de statut, le SDE, devenu « Eau du Morbihan », s'est vu confier la

compétence production. Le SIAEP a choisi de continuer à exercer la compétence distribution.

En préalable du transfert de la compétence Eau à Golfe du Morbihan – Vannes agglomération (GMVa) au 1^{er} janvier 2020, le SIAEP a décidé sa dissolution au 31 décembre 2019. L'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 a acté la fin de l'exercice de la compétence Eau par le SIAEP au 31 décembre 2019.

Prêt-relai

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation avait été faite pour souscrire un contrat de prêts destiné à financer les travaux de construction des salles de sport et polyvalente.

1-Contrat de prêt de 2 000 000 € sur 20 ans

Taux fixe 0.90%

2-Prêt relai TVA / Subvention de 1 000 000 € sur 36 mois

Taux variable à 0,50 % capé +1,02 % maxi

Le Crédit Agricole du Morbihan nous a donné un accord de financement sous certaines conditions.

Mise en place du paiement en ligne

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la généralisation de l'offre de paiement en ligne, prévue par la loi de Finances rectificative 2017 du 28/12/2017 et l'article L.1611-5-1 du CGCT, la Commune de Locmaria-Grand-Champ entre dans l'obligation de proposer à ses administrés un service de paiement en ligne depuis le 1^{er} juillet 2020. De plus, il apparaît que le paiement par internet est le mode de paiement qui a le mieux réussi à la crise sanitaire.

Payfip est l'offre de paiement en ligne de la DGFIP. Ce dispositif propose aux usagers un mode de paiement supplémentaire, sécurisé, gratuit et disponible 24h/24 et 7jours/7. Il leur permet de choisir entre le paiement par carte bancaire ou par prélèvement unique, sans frais pour la collectivité (sauf commissions bancaires en cas d'encaissements par carte bancaire).

Commissions Communales : Commission Finances

Madame Le Maire expose que lors du Conseil Municipal d'installation du 4 juin 2020, chaque nouveau Conseiller Municipal est devenu membre d'une ou plusieurs commissions.

A ce jour, il semble important de revoir la composition de la Commission Finances : elle est composée de 4 personnes, contrairement aux autres commissions, composées de 8 membres.

Madame le Maire propose aux Conseillers Municipaux intéressés par les Finances de rejoindre cette commission.

-Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe à 6 élus le nombre de membres de la Commission "Finances". Monsieur Stéphane LIZANO et Madame Pauline LEHOUCQ intègrent cette commission.

Suite au souhait de Madame Pauline LEHOUCQ de se retirer de la Commission "Travaux - Urbanisme - Environnement", cette commission est désormais composée de 7 élus à savoir :

Mesdames Marie-Christine LE GOUIC , Marie LINISE
Messieurs Joël MAROQUIVOI, Georges LE HAZIF,
David GATEAU, Florian DANIEL et Loïc DUPONT

SEANCE DU 18 MARS 2021

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu les délégations accordées au Maire lors du Conseil Municipal du 04 juin 2020, Madame Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises à savoir :

Décision 01-2021 : droit de préemption

6 dossiers des droits de préemption ont été présentés, la commune n'a pas exercé son droit de préempter.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Décision 02-2021 : Finances

Par délibération en date du 04 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

« 4 » De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Les devis ont été présentés, Le conseil Municipal a pris acte de ceux-ci.

Scolaire : Horaires

Vu la délibération du 20 décembre 2017 instaurant un retour de la semaine à 4 jours à la rentrée de septembre 2018 avec une répartition sur huit demi-journées,

Vu la délibération du 20 décembre 2017 fixant la semaine scolaire comme suit : Lundi Mardi Jeudi et Vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30,

Vu le courrier de l'Inspecteur d'Académie en date du 15 janvier 2021 demandant de renouveler l'organisation scolaire pour une durée de trois ans,

Vu le compte rendu du Conseil d'Ecole du mardi 9 mars 2021, approuvant ce maintien d'horaire pour les trois années à venir,

Les horaires scolaires seront les suivants : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et 13h45 à 16h30.

Urbanisme : dénomination lotissement

Madame Le Maire expose que la dénomination des rues ou d'espaces publics relève exclusivement de la compétence du Conseil Municipal.

Il convient dès à présent de trouver un nom pour le nouveau lotissement situé dans la Rue de Keravelo. Sur proposition de la commission Urbanisme, Travaux et Environnement, Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent que ce nouvel espace bâti soit : Lotissement Roz Avel.

Affaires foncières : cessions foncières

Monsieur et Madame Maxime BEAUMANOIR sont propriétaires de la parcelle ZA 143 en partie située au lieu-dit Talnay.

Ils souhaitent acquérir une partie du délaissé de voie, accédant à leur propriété située en impasse.

Affaires foncières : Cessions de terrains

Monsieur Pierre-Yves LE BRETON et Madame Ségolène KERDAVID sont propriétaires de la parcelle ZA 39 située au lieu-dit Talnay.

Ils souhaitent acquérir une partie du délaissé de chemin côté Nord-Ouest de leur propriété.

Affaires foncières : acquisitions de terrains

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la création du nouveau lotissement Route de Keravelo, la Commune souhaite acquérir deux parcelles : ZK 096 partiellement et ZK 097.

L'une de ces parcelles (ZK 096), d'une surface de 440 m², appartient aux Consorts GUHUR (GUHUR Thérèse, GUHUR Jean-Paul, GUHUR Henri et LE TORIELLEC Marie-Thérèse).

Après échange avec les intéressés, Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent aux propriétaires l'acquisition au prix de 20 € le m².

Les frais de géomètre, de notaire, et les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Affaires Foncières : Cessions de terrains

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la création du nouveau lotissement Route de Keravelo, la Commune souhaite acquérir deux parcelles : ZK 096 partiellement et ZK 097

La seconde parcelle ZK 097 propriété de Mme Marie-Thérèse GUHUR épouse LE TORIELLEC, d'une surface de 2 065 m², serait cédée à la commune en contrepartie du détachement d'un lot de 400 m² maximum libre de droit à la propriétaire.

Ce lot sera viabilisé par la commune, les frais de géomètre, de notaire, et les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Divers devis salles

Dans le cadre des travaux de construction des salles de sport et polyvalente, des devis ont été demandés pour la mise en place d'un self. Le Conseil Municipal retient la société RIVOAL pour un montant de 24 598,07 € HT.

Divers devis salles

Dans le cadre des travaux de construction des salles

de sport et polyvalente, un devis a été demandé à la société SDU (Sport & Développement Urbain) qui intervient pour la fourniture d'équipements sportifs, pour poser des protections sur les poteaux de l'ossature métallique (IPN), les longrines, et les croix, pour un montant de 10 666,40 € HT.

Médiathèque du Golfe - Pôle rouge

Dans le cadre de l'adhésion au Pôle rouge des Médiathèques du Golfe, il est proposé le prêt d'exposition, de valise numérique de matériel.

Aménagement des Abords école, salles : Attribution du marché

Dans le cadre du marché Aménagement des abords école, salles, Madame Le Maire informe que les entreprises retenues pour l'aménagement des abords sont les suivantes :

Lot 1 Terrassement, Voirie et Assainissement : COLAS pour un montant de 604 084,46 €

Lot 2 : Revêtements qualitatifs plantations et mobiliers pour un montant de 195 362,06 €

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

Commissions communales : Commission Finances

Madame Le Maire informe que deux conseillers ont fait connaître leur souhait d'intégrer la commission Finances, il s'agit de M Loïc DUPONT et M Florian DANIEL.

La commission Finances est composée de 8 membres : Messieurs Ronan FROUDE, Georges LE HAZIF, Joël MAROQUIVOI, Yvon MICHAUD, Stéphane LIZANO, Loïc DUPONT, Florian DANIEL et Mme Pauline LEHOUCQ

Vote des Taux d'imposition

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal que conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB (15,26 % pour le Morbihan) qui vient s'ajouter au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables.

En 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Le taux de taxe foncière pour l'année 2021 est le suivant :

- Propriétés Bâties à 42,41 %
- Propriétés Non Bâties à 44,67 %

Compte de Gestion 2020 : Budget Général

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte de Gestion 2020 : Budget "Rives du Triskell"

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif "Rives du Triskell" de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte de Gestion 201 : Budget "Roz'Avel"

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif "Roz'Avel" de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte Administratif 2021 : Budget général

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2020 du budget général qui se résument ainsi :

FONCTIONNEMENT :	
Dépenses :	1 233 220,62 €
Recettes :	2 176 565,62 €
Résultat exercice 2020 reporté.....	0 €
Capacité d'autofinancement.....	943 345,13 €
INVESTISSEMENT :	
Dépenses	2 151 444,63 €
Recettes.....	1 083 215,82 €
Résultat exercice 2020	+ 78 851,54 €
Résultat reporté.....	989 377,27 €
Résultat émissions +RAR	989 377,27 €

Hors de la présence de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020 du Budget Général.

Compte Administratif 2020 : Budget "Rives du Triskell"

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2020 du budget "Rives du Triskell" qui se résument ainsi :

FONCTIONNEMENT :	
Dépenses :	823 094,12 €
Recettes :	398 722,59 €
Résultat	- 433 371,53€
Résultat antérieur reporté :	+1 182 327,70€
Capacité d'autofinancement :	+784 956,17€

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	167 548,78 €
Recettes :	273 331,83 €
Résultats :	+ 105 783,05 €
Résultat antérieur reporté :	+ 726 166,17 €
Résultat Global.....	+ 831 949,22 €

Hors de la présence de Madame Le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020 du Budget "Rives du Triskell".

Compte Administratif 201 : Budget "Roz Avel"

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2020 du budget "Roz'Avel" qui se résument ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	80 435,00 €
Recettes :	80 435,00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	80 435,00 €
Recettes :	80 435,00 €

Hors de la présence de Madame Le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020 du Budget "Roz'Avel".

Affectation du résultat du budget général

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2020 du budget général.

CAS PARTICULIER : Lorsque le résultat global de fonctionnement et celui de la section d'investissement sont positifs, il est possible de se dispenser de délibération d'affectation des résultats. Dans ce cas, les résultats de chaque section sont reportés "automatiquement".

Compte tenu des investissements qui sont à effectuer cette année, Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent d'affecter le résultat de la section de fonctionnement en section investissement au :

Au financement de la section d'investissement compte 1068	+ 943 345,13€
---	---------------

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Budget primitif 2021 Général

Suite à la présentation du projet de budget primitif (général) 2021 par Monsieur l'Adjoint aux finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 209 020,00 €	1 209 020,00 €
Investissement	4 971 980,00 €	4 971 980,00 €

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de passer au vote.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition de budget.

Budget primitif 2021 : Rives du Triskell

Suite à la présentation du projet de budget primitif "Rives du Triskell" 2021 par Monsieur l'Adjoint aux finances, comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	315 196,56 €	289 446,00 €
Investissement	0 €	167 548,78 €

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de passer au vote.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition de budget.

Budget primitif 2021 : Lotissement "Roz Avel"

Suite à la présentation du projet de budget primitif du lotissement "Roz'Avel" 2021 par Monsieur l'Adjoint aux finances, comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	135 674,00 €	135 674,00 €
Investissement	135 674,00 €	80 435,00 €

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de passer au vote.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition de budget.

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021

Décision modificative - Budget Général

Suite aux échanges avec la trésorerie de Vannes Ménimur, il convient d'intégrer dans le budget le déficit de l'année précédente, certaines données complémentaires étant à ce jour connues, il convient de les indiquer aussi dans le budget à savoir :

- Le montant du FCTVA de 2021 sur les dépenses de 2020 et le montant des recettes de taxe d'aménagement sont maintenant connues : les recettes sont à ajouter en investissement.

- Il convient de réduire les dépenses d'investissement qui ne seront pas réalisées cette année afin d'équilibrer le budget.

Décision Modificative

Section d'investissement – Dépense :

Article 001 - Déficit d'investissement	+989 377,27 €
Article 2313 - Constructions	- 435 032,27 €
Article 2318 - Autre immobilisations corporelles	- 184 000,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	- 619 032,27 €
Article 276341 - Créances communes	- 76 767,00 €
Chapitre 27- Autres immobilisations financières	- 76 767,00 €
Article 2313 - Constructions	+ 19 108,54 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	+ 19 108,54 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	+312 686,54 €

Section d'investissement – Recettes :

Article 10222 – FCTVA	+ 243 578,00 €
Article 10226 - TA	+ 50 000,00 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers	+ 293 578,00 €
Article 238 – Avances et acomptes	+ 19 108,54 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	+ 19 108,54 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	+ 312 686,54 €

Après les écritures modificatives, le budget de la commune se présentera comme suit

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 209 020,00 €	1 209 020,00 €
Investissement	5 284 666,54 €	5 284 666,54 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions ci-dessus.

Décision modificative - Budget Rives du Triskell

Suite aux échanges avec la trésorerie de Vannes Ménimur, il convient de réajuster le budget lotissement qui doit être en équilibre et d'intégrer les excédents de fonctionnement et d'investissement de l'année précédente.

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent de prendre une décision modificative pour intégrer la régularisation des écritures budgétaires de 2021 comme suit :

Décision Modificative

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article 605 - achats matériels, travaux +221 752,22 €

Section de fonctionnement – Recettes :

Article 02 – Résultat de fonctionnement excédent
+ 748 956,17 €

Section d'investissement – Recettes :

Article 01 – Solde d'exécution
de la section d'investissement reporté + 831 949,22 €

Après les écritures modificatives, le budget « Rives du Triskell » se présentera comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	536 948,78 €	1 038 402,17 €
Investissement	0,00 €	999 498,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions ci-dessus.

Décision modificative - Budget Roz'Avel

Suite aux échanges avec la trésorerie de Vannes Ménimur, il convient de réajuster le budget lotissement qui doit être en équilibre et d'intégrer les excédents de fonctionnement et d'investissement de l'année précédente devant y être intégrés.

Il convient d'ajouter la somme de 55 239,00 € en recettes d'investissement, fonds provenant de la commune afin d'équilibrer les recettes d'investissement. Madame Le Maire et le bureau municipal proposent de prendre une décision modificative pour intégrer la régularisation des écritures budgétaires de 2021 comme suit :

Décision Modificative

Section d'investissement - Recettes :

Article 168741 - Apports de la commune+ 55 239,00 €

Après les écritures modificatives, le budget Lotissement « Roz Avel » se présentera comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	135 674,00 €	135 674,00 €
Investissement	135 674,00 €	135 674,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions ci-dessus.

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées au Maire lors du Conseil Municipal du 04 juin 2020, Madame Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises à savoir :

Décision 06-2021 : droit de préemption

Madame Le Maire informe le Conseil municipal que le droit de préemption n'a pas été appliqué pour les 13 actes de vente.

Décision 05-2021 : Finances

Par délibération en date du 04 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

« 4 » De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Les devis signés ont été présentés au Conseil Municipal.

Décision modificative

Madame le Maire et le Bureau Municipal proposent de prendre une décision modificative pour intégrer la régularisation des écritures budgétaires de 2021 comme suit :

Décision modificative Budget 2021 : commune

Budget suite à la 1^{ère} décision modificative rectificative

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 209 020,00 €	1 209 020,00 €
Investissement	5 284 666,54 €	5 284 666,54 €

Dans le budget de la commune, les dépenses sont organisées en chapitres comptables.

Lors de l'élaboration du budget, plusieurs dépenses pour les salles de sport et polyvalente qui étaient prévues au chapitre 23 (immobilisations en cours), ont été comptabilisées au chapitre 21 (immobilisations corporelles).

Il convient de déplacer les crédits prévus du chapitre 23 au chapitre 21.

Décision Modificative n°2

Section d'investissement - Dépense :

Article 2313 - Constructions - 110 800,00 €

Chapitre 23 - immobilisations en cours - 110 800,00 €

Article 21568 - Matériels et outillage incendie et défense civile + 3 800,00 €
(Extincteurs, défibrillateur)

Article 2158 - Autres installations, matériel et outillage technique + 69 000,00 €
(Matériels PIXEL, autolaveuse, matériels sportifs)

Article 2181- Installations générales, agencements (Solde rideaux de scène) + 13 000,00 €

Article 2184 - Mobilier + 25 000,00 €
(Chariots chaises, chaises, tables)

Chapitre 21 - immobilisations corporelles + 110 800,00 €

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT + 0,00 €

Après les secondes écritures modificatives, le budget de la commune se présentera comme suit

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 209 020,00 €	1 209 020,00 €
Investissement	5 284 666,54 €	5 284 666,54 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions ci-dessus.

Participation sorties scolaires et déplacements pédagogiques : Ecole publique de LOCMARIA-GRAND-CHAMP

Madame Le Maire et le Bureau Municipal informent que les deux participations ont été couplées depuis quelques années pour verser un montant fixe par enfant.

Cette participation est attribuée sur présentation d'un état récapitulatif annuel et des factures, la somme de 40 € par enfant sera versée.

Participation sorties scolaires et déplacements pédagogiques : Ecole St Gildas

Pour les enfants de LOCMARIA-GRAND-CHAMP scolarisés à l'école Saint Gildas, la commune de LOCMARIA-GRAND-CHAMP s'aligne sur les participations "sorties scolaires" et "déplacements pédagogiques" accordées aux enfants des écoles de LOCQUeltas.

La participation sera la suivante :

→ 46 € par enfant, par an, pour les sorties avec nuitée, dans la limite de 60 % du coût.

→ 15 € par enfant, par an, pour les sorties sans nuitée. Cette participation sera attribuée sur présentation d'un état récapitulatif annuel et des factures.

Transports :

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent d'attribuer une participation de :

→ 15 € par an, par enfant domicilié à Locmaria-Grand-Champ.

Fournitures scolaires : Ecole publique de LOCMARIA-GRAND-CHAMP

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent de maintenir la somme de 55 € par enfant de l'école publique au titre des fournitures scolaires.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école St Gildas

Les commissions scolaires de LOCQUeltas et LOCMARIA-GRAND-CHAMP proposent d'attribuer les sommes suivantes :

619,28 € / enfant de maternelle pour les frais d'ATSEM
287,58 € / enfant pour les frais de fonctionnement.

Sur les 178 enfants de l'école, 54 enfants sont de LOCMARIA-GRAND-CHAMP :

- 34 élémentaires

- 20 maternelles

Le montant de la participation pour la Commune de Locmaria-Grand-Champ est de : 27 914,92 € soit 13 957,46 € par semestre.

Participation aux frais de fonctionnement du restaurant scolaire de LOCQUeltas

Comme chaque année, il est calculé le coût de fonctionnement du restaurant scolaire, sur l'année civile écoulée. Compte tenu du reste à charge, de la répartition des enfants par commune de résidence, des encaissements des familles par commune de résidence, il est calculé au prorata le montant de la participation de la Commune de LOCMARIA-GRAND-CHAMP.

Deux acomptes ont été versés durant l'année concernée, le solde est calculé pour l'année suivante.

Au titre de l'année 2020 :

La commune de LOCMARIA-GRAND-CHAMP a déjà versé 2 acomptes de 5 000 €, pour un total de 10 000 €. Compte tenu du tableau retraçant l'intégralité des dépenses de fonctionnement sur l'année civile 2020, il est constaté que la commune de LOCMARIA-GRAND-CHAMP doit encore verser à la commune de LOCQUeltas la somme de 3 592,77 €.

Par conséquent, la participation totale de la commune de Locmaria-Grand-Champ s'élève à 13 592,77 € au titre de l'année 2020.

Au titre de l'année 2021 :

La commune de Locmaria-Grand-Champ versera 2 acomptes de 5 000 €, la régularisation interviendra début 2022.

Participation aux frais de fonctionnement de l'ALSH et de la garderie de LOCQUeltas

Les commissions scolaires de LOCQUeltas et LOCMARIA-GRAND-CHAMP se sont réunies afin de faire le bilan de l'année 2020 du fonctionnement de l'ALSH et de la garderie de LOCQUeltas.

Il est rappelé qu'une convention a été adoptée par les communes de LOCQUeltas et LOCMARIA-GRAND-CHAMP pour la participation de la commune aux frais de de l'ALSH et de la garderie de LOCQUeltas en date du 27 juin 2009.

Comme chaque année, il est calculé le coût de fonctionnement des services périscolaires ALSH et garderies sur l'année civile écoulée, fin 2020.

Compte tenu des aides octroyées (CAF, MSA, CD56), du reste à charge, déduction faite des aides ci-dessus, de la répartition des enfants par commune de résidence, des encaissements des familles par commune de résidence, il est calculé au prorata le montant de la participation de la commune de Locmaria-Grand-Champ.

Deux acomptes sont versés durant l'année concernée, le solde est calculé l'année suivante.

Au titre de l'année 2020 :

La commune de LOCMARIA-GRAND-CHAMP a déjà versé 2 acomptes de 5 000€, pour un total de 10 000 €. Compte tenu du tableau retraçant l'intégralité des dépenses de fonctionnement sur l'année civile 2020, il

est constaté que la commune Locmaria-Grand-Champ doit verser à la commune de Locqueltas la somme de 6 740,12€.

La participation totale de la commune de Locmaria-Grand-Champ s'élève pour l'année 2020 à 16 740,12 €. Au titre de l'année 2021 :

La commune de Locmaria-Grand-Champ versera 2 acomptes de 5 000 €. La régularisation interviendra début 2022.

Convention entre la commune et la société ENEDIS

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que des ouvrages électriques sont implantés sur des parcelles appartenant au domaine privé de la Commune. Ces implantations donnent lieu à l'établissement d'une convention sous seing privé.

La société ENEDIS sollicite la commune pour établir un acte notarié afin de formaliser cette implantation.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

ZO 28 : située à Rue du Pont Loho (devant école du Four à Pain)

ZO 314 : située à Place de la Voile

ZO 307 : située à Place de la Voile

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer l'acte authentique souhaité par la société ENEDIS.

Déclassement d'une voie

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande d'un riverain avait été formulée pour l'acquisition d'une partie d'une voie communale desservant sa propriété, un avis favorable avait été émis. Afin de finaliser la vente il convient de déclasser cette voie de la voirie communale : il s'agit d'une partie de la voie communale desservant le village de Talnay.

La longueur de cette voie sera définie suite à la réalisation du bornage. Une enquête publique sera réalisée pour le déclassement de cette voie, un commissaire sera nommé.

Acquisition d'une parcelle à Talnay

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un chemin de randonnée situé à Talnay et reliant les Communes de Brandivy, Colpo et Plaudren est situé sur la parcelle d'un particulier.

La convention de passage n'ayant pas été retrouvée par le service en charge des chemins de randonnée, afin que celui-ci ne soit pas fermé aux randonneurs, il convient que la commune acquière des biens de la famille propriétaire de cette parcelle.

Suite à négociation avec la propriétaire de ces terrains, un prix d'achat a été fixé : 10 000 € pour les parcelles : ZA 147 pour une surface de 1ha50, ZA 27 pour une surface de 60a45, soit au total 2ha1045.

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Acquisition parcelle Route de Keravelo

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal, que lors de transactions avec Madame Colette LE GARGASSON un hangar agricole était présent sur une parcelle, celui-ci étant prévu pour abriter les locaux du service technique.

A ce jour, le seul accès à ce hangar est le passage sur la parcelle de M^{me} Colette LE GARGASSON.

Après échange avec la propriétaire, la commune souhaite acquérir une surface d'environ 540 m² devant le hangar, côté Nord, afin de faciliter l'accès. Le prix convenu pour ce terrain classé en Zone Ub est de 20 € le m², soit 10 800 €. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

Echange entre la Commune et un particulier

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la réalisation des travaux d'aménagement des abords des salles, une piste cyclable et une voie partagée ont été réalisées, nécessaires pour l'enfouissement du réseau électrique d'alimentation des salles. Pour la réalisation de ces voies, une emprise foncière suffisante était nécessaire compte tenu de la configuration du terrain.

Monsieur Jack BARILLET, propriétaire de la parcelle ZH 275, a accepté un échange d'une surface d'environ 186 m² sur la partie Nord de son terrain contre une bande d'une surface identique sur la partie Est de son terrain.

Afin de régulariser cet échange il convient qu'un acte notarié soit établi. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

Voirie - Travaux

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Départemental vient de délibérer pour de nouveaux dispositifs d'investissement en matière de voirie. Compte tenu de ces éléments, et des travaux urgents à réaliser dans un lotissement, il est décidé de déposer un dossier de demande de cette subvention exceptionnelle au titre de la voirie communale pour le lotissement Prad Château. 3 devis ont été reçus en mairie, l'entreprise COLAS VANNES a été retenue pour la somme de 89 777,35 € HT.

Taxe d'Aménagement

La Taxe d'Aménagement est applicable depuis le 1^{er} mars 2012.

Tous les trois ans, le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer les taux et exonérations. Cette délibération doit, pour être applicable au 1^{er} janvier de l'année suivante, être prise avant le 30 novembre de chaque année.

Pour rappel, Le Conseil Municipal par délibérations en date du 10 novembre 2011, 26 juin 2014, 03 novembre 2014 et 22 octobre 2015, 3 juillet 2018 avait décidé de fixer le taux à 3 % sur l'ensemble du territoire, d'exonérer totalement :

1°) les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (Logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+) ;

2°) Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide de prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du Code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

2°) Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide de prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du Code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

3°) Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

– d'exonérer partiellement :

1°) en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardins ainsi que les pigeonniers et colombiers, soumis à déclaration préalable à hauteur de 70% de leur surface.

NB : Les abris de jardins soumis à permis de construire restent taxables et ne sont pas concernés par cette exonération facultative.

Projet d'équipements sportifs - Création d'équipements sportifs

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une délibération avait été votée le 26 septembre 2019 pour la consultation d'un cabinet de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des équipements sportifs. Le cabinet ATHLETICO a été retenu.

Trois projets sont à l'étude : construction d'un terrain de foot synthétique, création d'un pump track, et création d'une piste de BMX.

Le terrain situé au Sud des salles de Sport et Polyvalente est adapté pour accueillir ces équipements.

Pour ces projets, afin d'obtenir le maximum de subventions, il convient de chiffrer les dépenses liées à ces projets :

1 - Terrain de Foot Synthétique :

Une étude de faisabilité a été réalisée, le coût de réalisation est estimé à : 923 000 € HT, détaillé comme suit :

Etude MOE	25 000 € HT
Terrassement	100 000 € HT
Terrain de Foot Synthétique	700 000 € HT
Eclairage terrain	90 000 € HT
Contrôle	8 000 € HT

Des dossiers de subvention seront présentés auprès de différents organismes : Conseil Départemental, Région, FAFA, District, Préfecture, GMVa...

Projet d'équipements sportifs - Création d'un pump track

Une étude a été réalisée pour la construction d'un pump track à proximité du terrain de foot : cet équipement permettrait l'optimisation du déblai de terre pour la réalisation du terrain de foot. La construction de cet équipement est estimée à 154 135 € HT, détaillé comme suit :

Installation de chantier	13 300 € HT
Terrassement	81 440€ HT
Eaux pluviales	9 000 € HT
Signalisation	3 900 € HT
Revêtement	41 495 € HT
Aménagement paysager	5 000 € HT

Des dossiers de subvention seront présentés auprès de différents organismes : Conseil Départemental, Région, Préfecture, GMVa...

Aménagement des locaux

Suite à la construction de la salle de sport, il convient pour le bon fonctionnement, de prévoir du matériel de rangement, et des équipements pour les vestiaires.

Après recensement des besoins auprès des associations utilisatrices, il convient de prévoir l'acquisition de bancs et patères pour les vestiaires, et de rolls pour le rangement du matériel de sport. La commune sollicitera le Conseil Départemental ; une subvention est envisageable pour ce type d'équipement moyennant un minimum d'achat de 15 000 € HT. Des devis ont été reçus en mairie.

Remplacement de la chaudière

Compte tenu de la vétusté et des pannes à répétition de la chaudière de l'école, Madame le Maire et le Bureau Municipal proposent de changer la chaudière.

Des devis ont été réalisés, l'entreprise 1PEC TATIBOUET de Saint Jean Brévelay a été retenue.

Les travaux s'élèvent à la somme de 14 696,64 € HT ; ces travaux peuvent être soumis à subvention.

Personnel - Mise à disposition de personnel communal entre collectivités

Madame Le Maire et le Bureau Municipal informent le Conseil Municipal que suite à la recherche d'un agent comptable en renfort sur la commune de GRAND-CHAMP, il est proposé en accord avec l'agent concerné d'une mise à disposition pour une durée de 3 mois renouvelable.

Une convention est à signer entre les deux parties afin de définir les modalités de cette mise à disposition.

GMVa - Validation modification des statuts

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que les statuts de GMVa ont été modifiés et approuvés par délibération du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2020. Le Préfet a approuvé ces statuts par arrêté du 22 avril 2021. Toutefois, ce dernier a relevé que plusieurs activités relevant de la compétence d'organisation de la mobilité, dont Golfe du Morbihan – Vannes agglomération est titulaire de plein droit, figurent parmi les compétences facultatives, au titre du déplacement et du transport.

Il en est ainsi pour :

- Le pôle d'échange multimodal ;
- Les itinéraires cyclables ;
- Les abris de voyageurs.

La modification proposée par la délibération de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération du 23 septembre 2021, supprime ainsi ces mentions des compétences facultatives. Cette modification formelle n'aura aucune conséquence sur l'exercice de ces compétences par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération.

En outre, afin de pouvoir exercer pleinement la compétence « Pays d'art et d'histoire », Golfe du Morbihan – Vannes agglomération propose d'ajouter la compétence liée au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de l'agglomération (CIAP). Enfin, afin de se conformer aux pratiques de l'agglomération, il est proposé d'ajouter aux services communs, l'exercice suivant : « passation et exécution des marchés publics pour le compte de ses communes membres réunies en groupement de commande ».

GMVa - Convention de Mutualisation de la Protection des Données (RGPD)

Golfe du Morbihan Vannes agglomération a recruté un gestionnaire de la donnée, dont la mission comprend la fonction de délégué à la protection des données (DPD). En effet, le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) rend obligatoire pour toutes les collectivités territoriales la tenue d'un registre des traitements de données à caractère personnel et la désignation d'un ou d'une DPD. Ces DPD peuvent appartenir à la collectivité, être mutualisés avec d'autres collectivités ou relever de la prestation publique ou privée. Golfe du Morbihan Vannes agglomération propose gratuitement aux communes de son territoire une prestation de DPD mutualisé. Le DPD accompagnera les communes qui le souhaiteront en sensibilisant leur personnel et en formant des référents afin qu'ils puissent rédiger le registre des traitements. Le DPD mutualisé assurera également le rôle de point d'entrée auprès de la CNIL et auprès des personnes physiques qui souhaiteraient

exercer leur droit sur les données à caractère personnel détenues par les communes. Le périmètre et les modalités de cette prestation sont décrits dans la convention, présentée en annexe, qui propose cette mutualisation pour une durée d'un an.

Une adhésion à cette convention avait été signée avec GMVa en 2019 ; compte tenu du contexte sanitaire, les formations n'ayant pas pu être organisées, il convient de signer deux conventions.

CAF - Convention Territoriale Globale

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que lors de sa séance du 23 septembre dernier, il a été approuvé la mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passant par les collectivités territoriales et leur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Dans le respect des statuts et des compétences des collectivités signataires, la CAF du Morbihan, les communes et GMVa souhaitent signer une convention territoriale globale (CTG). Cette démarche politique

consiste à décliner, au plus près des besoins de la population vivant sur le territoire, la mise en œuvre des actions relevant des champs d'intervention prioritaires partagés par la CAF, les communes et GMVa.

Au préalable un diagnostic sera réalisé, en s'appuyant sur les résultats et analyses des Analyses des Besoins Sociaux (ABS) des communes et de l'agglomération. En fonction des résultats, la CTG pourra couvrir les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social. Cette contractualisation permettra de garantir ainsi le maintien du financement de leurs structures et services communaux.

Afin d'accompagner la réalisation du diagnostic et de porter l'animation du territoire, des financements dédiés aux diagnostics et à l'ingénierie territoriale seront accordés par la CAF, dans le cadre de conventions spécifiques.

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

Subvention aux associations communales 2021

La commune attribue une subvention annuelle aux associations communales pour les aider dans leur fonctionnement. Les sommes allouées sont calculées selon des critères définis.

La commission Finances et le Bureau Municipal, après étude des dossiers, proposent d'allouer au titre de l'année 2021 les subventions suivantes, pour un montant total de 5 005,37 € réparti comme suit :

LES AMIS DE COET CANDEC :	282,00 €
AMICALE LAÏQUE :	1 264,00 €
A.P.E.L. :	436,00 €
AMICALE du Personnel :	140,00 €
U ALOC :	132,00 €
ASS des CHASSEURS :	430,00 €
GYM et LOISIRS DU LOC :	745,69 €
GENETS D'OR :	324,00 €
TAROT CLUB DU LOCH :	228,00 €
FESTILOCH.....	164,00 €
UNACITA.....	132,00 €
GARDE DU LOCH LOCQUETAS-LOCMARIA.....	727,68 €

Subventions sociales 2021

Le CCAS, lors de sa séance du 21 octobre 2021 a retenu les associations suivantes en vue de l'attribution d'une subvention pour une somme totale de 470,00 € répartie comme suit :

ADMR.....	50,00 €
AFSEP (Sclérose en plaques).....	50,00 €

Virade de l'Espoir	100,00 €
Don du Sang	70,00 €
Rêves de Clown	50,00 €
Secours Catholique délégation du Morbihan	50,00 €
Les Restaurants du Cœur	50,00 €
Solidarité Paysans	50,00 €

Tarifs des locations des salles polyvalente et de sports - Année 2022

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission Finances et le Bureau Municipal se sont réunis et proposent les tarifs suivants pour les nouvelles salles de sport et polyvalente pour l'année 2022.

Ils proposent à titre expérimental que les associations communales et intercommunales bénéficient de la salle polyvalente à titre gracieux pour l'année 2022. ;

Le Bureau Municipal et la Commission Finances proposent que le tarif soit dégressif de 50% pour le deuxième jour de location.

Salles Polyvalente et de Sports

	Associations Communales et intercommunales	Associations Communales et intercommunales (manifestation à but lucratif*)	Associations extérieures	Associations extérieures (manifestation à but lucratif*)	Particuliers Locmaria-Grand Champ Locquetas	Particuliers extérieurs	Caution
Salle de sport	Gratuit (si activités sportives)	100 € / 1/2 journée	100 € / 1/2 journée	150 € / 1/2 journée			1000 €
Salle + Hall	Gratuit	200 €	400 €	500 €	300 €	450 €	700 €
Salle + Hall + cuisine	Gratuit	300 €	600 €	700 €	500 €	650 €	1000 €
	Gratuit 1 fois/an	Gratuit 1 fois/an					
Pénalité ménage				60 € / heure			
Pénalité déclenchement alarme				100 €			

Tarifs des concessions dans le cimetière et dans le site cinéraire

Concessions Cimetière ou site cinéraire - Tarifs 2022

15 ans	62 €
30 ans	120 €
50 ans	176 €

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022.

Pour rappel, il avait été décidé de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2021.

Tarifs auxquels il faut ajouter, pour la mise à disposition dans le columbarium d'une cave-urne enterrée ou d'une case dans le monument octogonal pour le dépôt d'urnes :

Tarifs 2022

Cave-urne enterrée avec dalle en granit rose	674 €
Case dans monument octogonal	1 122 €
Plaque en bronze sur support mémoire	112 €

Tarifs des locations de salles Maison des Associations - Année 2022

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022 pour la location des salles.

Pour rappel, il avait été décidé de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2021.

Madame le Maire et le Bureau Municipal proposent :

- d'augmenter les tarifs de 1% arrondi à l'euro supérieur,
- de continuer à faire bénéficier les habitants de Locqueltas des tarifs communaux,
- de maintenir le tarif pour les réunions d'organisations/d'associations agricoles,
- de maintenir un tarif pour les associations ou organismes extérieurs qui proposent des activités permanentes, ou régulières (Danse Country, Tai Chi, Aquarelle, Médiation).

Voici les propositions des tarifs pour l'année 2022 :

Maison des associations

	horaires	SALLE A		SALLE B		SALLE A+B	
		Locaux	Extérieurs	Locaux	Extérieurs	Locaux	Extérieurs
FORFAIT 1/2 JOURNEE HORS REPAS	8h00 - 13h00 ou 14h00 - 19h00	53 €	90 €	75 €	128 €	128 €	218 €
FORFAIT 1 REPAS	11h00 - 19h00 ou 19h00 - 02h00	97 €	166 €	134 €	228 €	209 €	355 €
FORFAIT 2 REPAS	11h00 - 19h00 et 19h00 - 02h00	187 €	319 €	261 €	444 €	400 €	681 €
CAUTION		300 €					
Pénalité ménage / heure		35 €					
Réunions d'organisations / d'associations agricoles (forfait pour 1/2 journée ou journée)		20 €					
Activités ou ateliers permanents annuels		209 €					

Actualisation de la longueur de voirie communale

La longueur de voirie communale impacte les montants de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Elle est prise en compte dans la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et non dans la dotation forfaitaire.

La longueur de voirie prise en compte pour le calcul de la part voirie est doublée pour les communes situées en zone de montagne ou pour les communes insulaires. Chaque année, dans le cadre de la répartition de la dotation globale de fonctionnement, il est nécessaire de communiquer à la préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Tableau détaillé des ajouts de voiries 2021

APPELLATION	POINT D'ORIGINE AU POINT D'EXTREMITE	LONGUEUR (m)	COMMENTAIRES
Rives du Triskell	Lot. Communal Les Rives du Triskell	1 165	Voie nouvelle
	Nouvelle voie de la Route de Keravelo aux salles	240	Voie nouvelle
	Nouvelle voie partant du Monument aux Morts à la salle	100	Voie nouvelle
	Voie du fond de l'Impasse Saint Eloi au Hall d'entrée de la salle Polyvalente	100	Voie nouvelle
TOTAL		1 605	

Taxe Foncière

Madame Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts, décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements.

En ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à : 40% de la base imposable ; soit 60% reste à la charge du propriétaire.

Rapport d'activité 2020 de Golfe du Morbihan Vannes agglomération

Les délégataires doivent produire chaque année à l'autorité délégante, un rapport comprenant un compte-rendu technique, financier et qualitatif. Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service.

Ces délégations sont les suivantes :

- Délégation de service public de Transports Publics Urbains de Voyageurs,
- Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du golf public de Baden.

SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2021

Décision modificative n°3

Budget suite à la 2^{ème} décision modificative rectificative :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 209 020,00 €	1 209 020,00 €
Investissement	5 284 666,54 €	5 284 666,54 €

1/ Réajustement en section de fonctionnement

Il convient de faire des réajustements dans certains crédits suite aux dépenses réelles effectuées cette année. Ces réajustements sont justifiés pour diverses raisons. Il convient de déplacer les crédits prévus au chapitre 023 « virement vers la section d'investissement » vers les chapitres de fonctionnement concernés.

1/ Réajustement en section d'investissement

Il convient donc de diminuer du même montant les dépenses d'investissement qui ne seront pas réalisées cette année. Ces écritures sont indispensables pour équilibrer les dépenses et les recettes dans chacune des sections investissement et fonctionnement.

Après les secondes écritures modificatives, le budget de la commune se présentera comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 209 020,00 €	1 209 020,00 €
Investissement	5 204 666,54 €	5 204 666,54 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions ci-dessus.

Dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal peut jusqu'à l'adoption du prochain budget (article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales) délibérer pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent des chapitres 20 – 21 – 23.

Soit $\frac{1}{4}$ de 3 884 317,73 € : 971 079,44€ (montant maximum à répartir sur les comptes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions.

Finances – Mise en non-valeur :

Par courrier du 18 novembre 2021, le centre des finances publiques de VANNES MENIMUR nous a adressé un état de deux demandes d'admission en non-valeur n°5298830115 et n°5298640315 pour lesquelles il n'existe plus de possibilités de recouvrement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces écritures et autorise Madame Le Maire à signer les documents.

KINESIOLOGUE



« Ecoutes ton corps ! » N'avez-vous jamais entendu quelqu'un de votre entourage vous prodiguer ce bon conseil ? Que ce soient des difficultés émotionnelles (stress, troubles du sommeil, phobie...), des difficultés d'apprentissage (problèmes de concentration, trouble DYS, hyperactivité...) ou des douleurs physiques (musculaires, maux de tête,

problèmes de digestion...), notre corps nous envoie régulièrement des signaux que nous n'avons pas forcément envie d'écouter ou que nous ne sommes pas toujours aptes à décrypter et à comprendre.

C'est pour vous y aider et vous accompagner sur le chemin de votre mieux-être que Séverine GUILLON vous accueille dans son cabinet de kinésiologie, situé 3 place de la voile, dans le local qu'elle partage avec les infirmières.

Avec cette méthode psychocorporelle qui prend en compte la personne dans sa globalité (corps, esprit, énergie) elle propose de vous accompagner dans la traduction de ce que votre corps a à vous dire, celui-ci ayant enregistré chaque détail de votre vie (émotions, traumatismes, événements...). Après un temps d'échange pour dresser un premier bilan et identifier votre demande, Séverine GUILLON interrogera votre corps grâce au test musculaire et à l'aide de ses outils dits "d'investigation". Puis vous fixerez ensemble votre objectif de séance, en fonction des besoins exprimés par votre corps.

La kinésiologie s'adresse à tous : bébés, enfants, adolescents, adultes, seniors, femmes enceintes. Pour autant ce n'est pas une médecine et elle ne se substitue en aucun cas à un avis ou à un traitement médical. Elle peut cependant être un très bon complément à d'autres pratiques.

Pour tout renseignement, Séverine GUILLON est joignable au 06 30 02 47 32. Vous pouvez également retrouver toutes les informations sur son site Internet : <https://www.severineguillon-kinesiologue.com>.

NOUVEAUX COMMERÇANTS

ÉPICERIE D'OSEZ LOCH'AL



Alors qu'elle exerçait le métier de préparatrice en pharmacie, Carine THOMAS LE TRIONNAIRE s'est toujours étonnée de la quantité de compléments alimentaires demandée par ses clients. Persuadée qu'il existait de meilleures alternatives, elle a suivi des formations en nutrition et s'est employée à transmettre ses conseils du mieux qu'elle pouvait. Mais elle n'arrivait pas à concilier le temps nécessaire à passer en explications et les obligations commerciales qui lui étaient imposées.

Originaire de Locmaria-Grand-Champ et habitante de la commune, elle a par ailleurs constaté le développement dynamique du cœur de bourg et l'arrivée de nouveaux commerces et métiers de services fleurissant autour de la place de la Voile. Pour autant, il n'y existait aucune offre alimentaire à l'exception de la boulangerie.

Forte de ces constats, Carine a choisi de donner un sacré tournant à sa carrière et de se lancer dans une nouvelle aventure. Très attachée au principe du « zéro déchet », elle a donc décidé de créer l'épicerie « D'Osez Loch'al » où elle propose une très large gamme de produits en vrac.

Des farines blanches ou noires, en passant par un choix varié de féculents (pâtes, riz, lentilles, haricots, mélanges gourmands aux épices...), jusqu'aux produits frais (crèmerie, fromages, yaourts), et aux boissons (vins, cidre, jus de pomme) voire même aux gâteaux apéros, vous y trouverez de quoi confectionner de succulents repas. D'autant plus que pour un grand nombre d'ingrédients, des fiches précisent comment les préparer facilement. Carine est également toujours disponible pour vous divulguer ses trucs et astuces et une multitude de précieux conseils.

En complément de ses produits, elle propose aussi des paniers de légumes en commande avec les Grégamaraichers, des chocolats du Hérisson fabriqués à Grand-Champ, et peut vous confectionner des paniers cadeaux.

Mais l'épicerie D'Osez Loch'al ce n'est pas que de l'alimentaire. Vous y trouverez également des savons artisanaux, des produits d'entretien, et plein d'accessoires « zéro déchets » comme des gourdes et des thermos, ou encore des contenants pour vos produits en vrac. Vous pouvez d'ailleurs venir avec vos propres contenants au magasin. Carine en fera la tare, y appliquera un code barre et vous pourrez alors les réutiliser à chacun de vos passages.



HORAIRES

Lundi 8h30 - 12h30 / 14h30 - 19h
 Mardi Fermé
 Mercredi 9h30 - 12h30 / 14h30 - 18h30
 Jeudi 8h30 - 12h30 / 14h30 - 19h
 Vendredi 8h30 - 12h30 / 14h30 - 19h
 Samedi 9h30 - 12h30 / 14h30 - 18h30
 Dimanche 9h30 - 12h30

Et lorsque le printemps arrivera et que le soleil des beaux jours reviendra réchauffer la place de la voile, Carine vous proposera un salon de thé en terrasse. Une belle perspective pour animer encore plus le Cœur de bourg.

**Et vous alors ?
 Oserez-vous Loch'al ?**



La Ferme du Soleil
Production de légumes,
petits fruits et œufs
15 la Villeneuve 56390 COLPO
Loic MATHIEU
06 37 66 15 25
loic.mathieu122@gmail.com



Ty producteurs
Vente directe de viande de porc
et de charcuterie artisanale
Patrice Le BLIMEAU et
Sébastien OLLIER
02 97 87 83 28



Le Manegwen
Plats à emporter
02 97 66 67 50



TY NICO
Vente de galettes, crêpes
Nicolas OLIVIER
06.32.00.06.06
ty_nico@orange.fr



La Fromagerie d'Antoine
Vente de fromage, d'œufs
et de yaourts fermiers
06 59 01 98 55
Antoinedubourg18@hotmail.fr



Traiteur du Loch
Traiteur-boucher
02 97 66 77 14
lesommer@wanadoo.fr



Guillaume MOYSAN
Vente de légumes, fruits
de saison et exotiques
Ô Petit marché – 06 71 62 64 53
moysan.guillaume@gmail.com
<https://www.facebook.com/OPetit-Marche>



Wilfried ROBERT
Conseiller bien être au
naturel, vente de crème à
base d'aloé Vera
06 07 42 52 91
wilfried_robert@wanadoo.fr



Pouic Pouic
Vente de coquelets et poulets
rôtis, palette, poitrine,
jambonneau et diverses
terrines de Janzé
07 80 45 22 23 /
faridmouat@live.fr

NOUVEAU SERVICE SUR LA COMMUNE

Entretien barbe chez LYDIA COIFFURE

Plus qu'un phénomène de mode, la gent masculine a maintenant à cœur de prendre soin de sa barbe et de l'entretenir.

Le salon vous propose différentes prestations à partir de 7€ pour un entretien barbe sans le coupe-chou, où Hélène NOEL prendra soin de vous.

Vous y trouverez tous les produits et accessoires nécessaires de chez Marcapar, fabriqués à partir d'ingrédients d'origine naturelle.

Salon Lydia Coiffure 3 place de la voile 56390 Locmaria-Grand-Champ /
Facebook : Lydia coiffure



RÉCEPTION ENFANTS DE 5 ANS REMISE DES PLANTS



Tous les ans est organisée une réception mettant à l'honneur les enfants dans leur cinquième année, où ces derniers se voient offrir un plant de la part de la Municipalité.

Depuis deux ans, la crise sanitaire que nous traversons nous oblige, afin de se protéger et de protéger les autres, d'annuler nos réceptions et moments conviviaux...

Nous en sommes tous navrés...

Cependant, nous n'oublions pas nos petits bambins : nous aurons, si la situation le permet, l'honneur de les recevoir au printemps prochain pour les enfants nés en 2015 et 2016, et à l'automne 2022 pour les enfants nés en 2017. Vous pouvez d'ores et déjà réserver une place dans votre jardin.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Vendredi 10 septembre, 15 associations locmariennes et locqueltaises se sont réunies Place de la Voile afin de présenter leurs activités aux habitants des deux communes. Sous un temps clément, le public présent en nombre a pu s'inscrire auprès des associations ou découvrir la richesse des activités proposées par nos associations. Une petite collation a conclu cet événement organisé tous les 2 ans sur notre commune



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

C'est avec plaisir qu'élus et représentants des anciens combattants ont pu retrouver la population, dont les enfants de l'école, pour commémorer les locmariens morts pour la France. Un cortège étoffé a quitté la mairie pour se rendre sur des hymnes militaires vers la stèle commémorative.



Cette dernière a vu son environnement bien amélioré, avec une jolie placette pavée, qui a permis à la population d'assister à l'hommage en toute sécurité. C'est donc entourée des enfants des écoles que Madame Le Maire, accompagnée des porte-drapeaux, anciens combattants et élus, a présidé cette cérémonie commémorative en souvenir de nos Soldats. Une collation a été offerte à l'issue de la cérémonie aux locmariens présents, tout en respectant les gestes barrière.

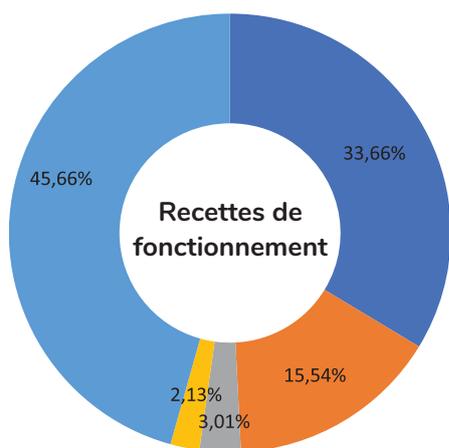


Le compte administratif 2020 :

Les comptes administratifs 2020 présentent l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice écoulé

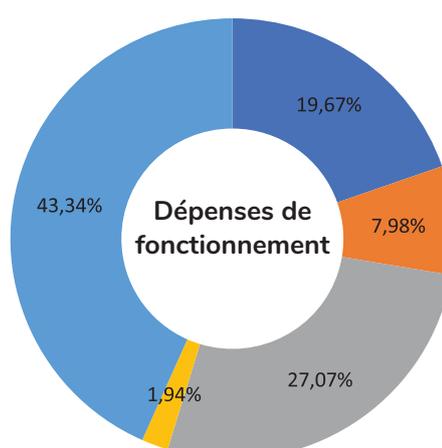
Compte administratif de fonctionnement 2020 :

Recettes : 2 176 565,75 €



- Impôts et taxes locaux : 679 048,09 €
- Dotations et participations (Etat, Département, Autres) : 310 086,14 €
- Produits des services (cantine, garderie) : 85 930,11 €
- Atténuations de charges (contrats aidés ...) : 19 109,59 €
- Autres produits de gestion courante (locations, financiers, except.) : 113 699,04 €

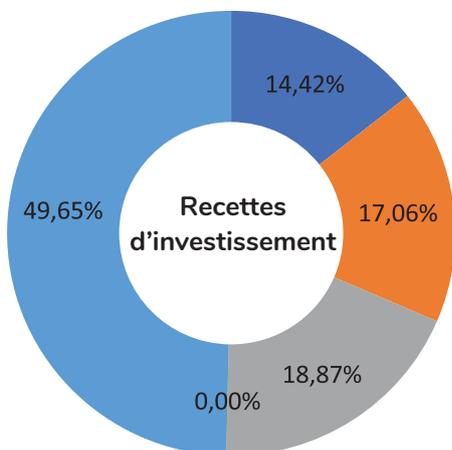
Dépenses : 2 176 565,75 €



- Charges de personnel : 428 026,57 €
- Charges générales (consommables, entretien, assur., autres services extér.) : 173 677,83 €
- Autres charges de gestion courante (indemnités, subventions ...) : 589 242,14 €
- Charges financières (intérêts d'emprunts) : 42 274,08 €
- Transfert à l'investissement pour 2020 (résultat de fonctionnement 2020) : 943 345 13 €

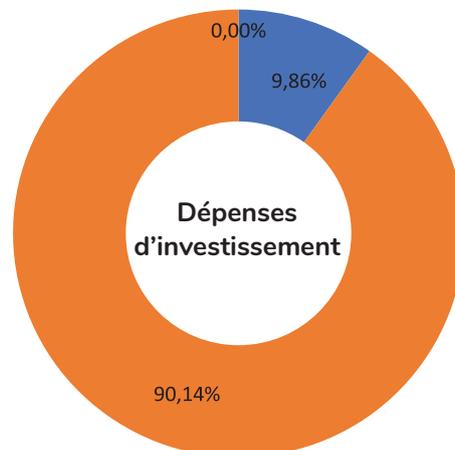
Compte administratif d'investissement 2020 :

Recettes : 2 151 444,63 €



- Virement de la section fonctionnement 2020 : 310 195,37 €
- Subventions d'investissement : 367 101,19 €
- Dotations, fonds divers (TVA, taxes ...) : 405 919,26 €
- Emprunt : 0 €

Dépenses : 2 151 444,63 €



- Remboursement capital d'emprunts : 212 157,43 €
- Investissements de l'exercice : 1 939 287,20 €
- Résultat investissement 2020 : 0,00 €

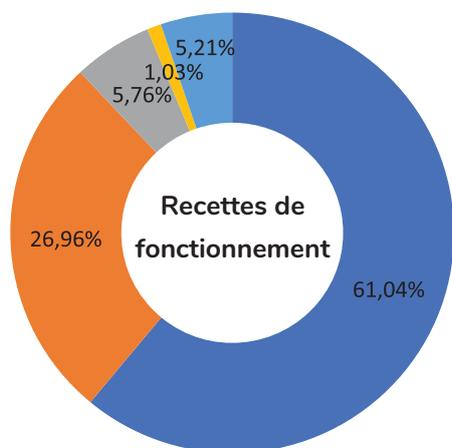
Le budget prévisionnel 2021 :

L'élaboration du budget prévisionnel est un exercice indispensable afin de projeter le fonctionnement et les investissements de la commune sur l'exercice à venir. Ce document est voté en Conseil Municipal et autorise les recettes et dépenses de la commune.

Fonctionnement :

Recettes : elles se composent essentiellement des impôts locaux, des dotations de l'Etat, du Département et de prestations diverses (locations, cantine, garderie).

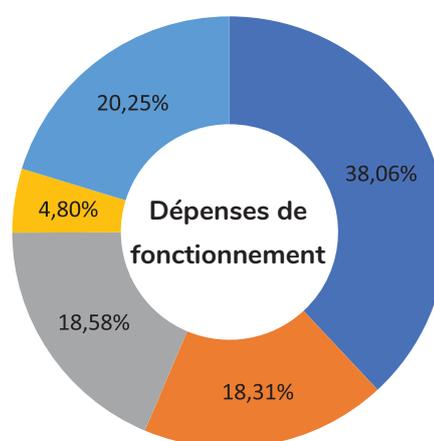
L'enveloppe budgétée des recettes de fonctionnement pour 2021 est de 1 209 020 €



- Impôts et taxes locaux : 737 927 €
- Dotations et participations (Etat, Département, Autres) : 325 957 €
- Produits des services (cantine, garderie) : 69 630 €
- Atténuations de charges (contrats aidés ...) : 12 500 €
- Autres produits de gestion courante (locations, financiers, except.) : 63 006 €

Dépenses : elles concernent les dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la commune, telles que les frais de personnel, consommables, l'entretien, l'enseignement, les subventions aux associations

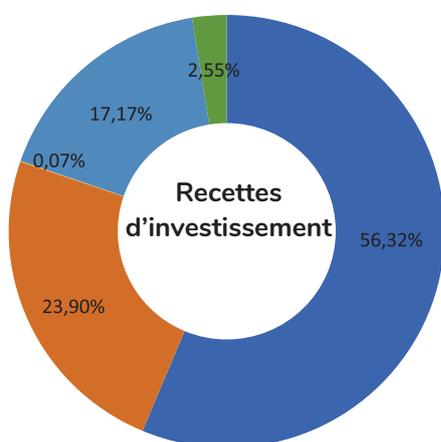
L'enveloppe budgétée des dépenses de fonctionnement pour 2021 est de 1 209 020 €



- Charges de personnel : 460 200 €
- Charges générales (consommables, entretien, assur., autres services extér.) : 221 330 €
- Autres charges de gestion courante (indemnités, subventions ...) : 224 637,18 €
- Charges financières (intérêts d'emprunts) : 58 000 €
- Transfert à l'investissement pour 2020 : 244 852,82 €

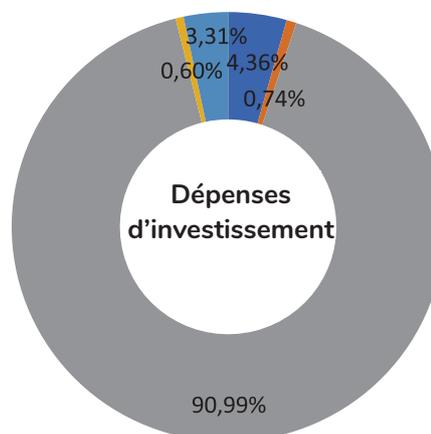
Investissement :

Recettes : elles se composent des subventions d'investissements, des emprunts, des produits de cessions. **L'enveloppe budgétée des recettes d'investissement pour 2021 est de 4 971 980,00 €**



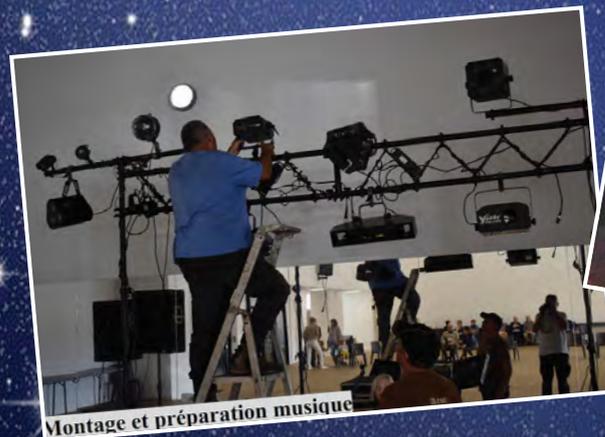
- Emprunt : 2 800 000 €
- Virement de la section fonctionnement 2020 et 2021 : 1 188 060,81 €
- Dotations, fonds divers (TVA, taxes ...) : 0 €
- Opération d'ordre entre sections : 3 260 €
- Subventions d'investissement : 853 749,19 €
- Vente bâtiment : 126 910 €

Dépenses : elles concernent les dépenses d'investissement : constructions, aménagement de locaux, mobilier et matériel, remboursement des capitaux d'emprunts. **L'enveloppe budgétée des dépenses d'investissement pour 2021 est de 4 971 980,00 €**



- Remboursement capital d'emprunts : 217 000 €
- Remboursement TLE/TA : 36 624 €
- Immobilisations corporelles et en-cours : 4 524 000 €

9 OCTOBRE 2021 : SOUVENIRS DE



L'INAUGURATION DES SALLES



NOUVELLES SALLES DE SPORT ET POLYVALENTE



**Abords bibliothèque et
Maison des Associations**

Coût de l'opération :
4 036 937,98 euros HT

- salle de sport et salle polyvalente :
3 246 512,81 euros HT
- aménagement des abords :
790 425,17 euros HT

Financement :

- auto-financement :
1 114 105,98 euros
- subventions : 922 832 euros
- emprunt : 2 000 000 euros

Les subventions de l'Etat, de la Région, du Département et de GMVa ont aidé la commune à la hauteur de 22,86% des dépenses.



**Un espace a été aménagé pour les jeux
de plein air (pétanque, Mölkky, palets...)**





Salle de sport



Vestiaires

Salle polyvalente



LES FUTURS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le terrain de foot

Après avoir opté pour un terrain synthétique, la réflexion continue sur les options de remplissage : naturel (liège) ou semi-pur (sable). Les entreprises seront consultées en janvier 2022 pour une attribution du marché en mars 2022. Les travaux se dérouleront à partir du mois d'avril pour une mise en service en septembre 2022.

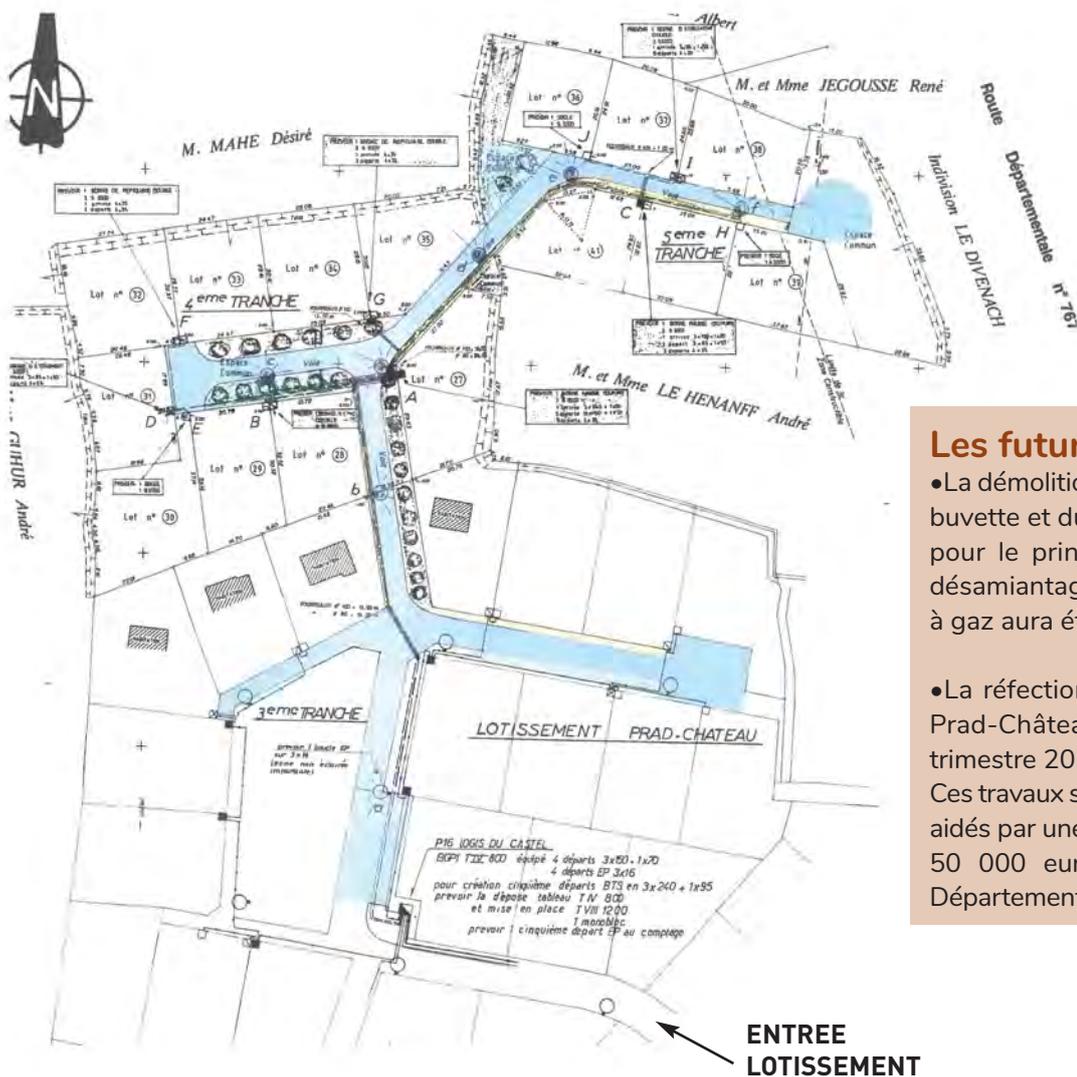
Le pump track

Le pump track sera construit en parallèle, utilisant ainsi la terre décaissée pour la construction du terrain de foot.

La piste de BMX

La réflexion pour la piste de BMX continue avec GMVa afin d'affirmer son caractère supra-communal et communautaire, et ainsi optimiser l'attribution de subventions.





Les futurs travaux

- La démolition des anciens vestiaires, de la buvette et du local de l'UALOC est prévue pour le printemps quand l'opération de désamiantage et d'enlèvement de la cuve à gaz aura été réalisée.
- La réfection de la voirie du lotissement Prad-Château est prévue pour le 1^{er} trimestre 2022. Ces travaux s'élèvent à 90 000 euros et sont aidés par une subvention exceptionnelle de 50 000 euros attribuée par le Conseil Départemental.

VANNES GOLFE HABITAT (VGH)

Les travaux de construction de logements par VGH à l'entrée du village continuent. La livraison des logements ci-dessous a eu lieu début décembre ; bienvenue aux nouveaux locmariens !



Le PLU (Plan Local d'Urbanisme)

La dernière révision du PLU date de 2014 mais la réglementation ayant évolué pour intégrer les enjeux de développement durable (lutte contre l'étalement urbain, mixité sociale...), une nouvelle révision du PLU s'avère nécessaire pour planifier le développement de la commune pour la prochaine décennie, en adéquation avec la législation.

Dans cette procédure de révision La commune de Locmaria-Grand-Champ se fait accompagner par le cabinet URBACTION.

Qu'est-ce que le PLU ?

C'est l'outil de mise en œuvre des projets locaux par la gestion du droit des sols : la commune étant garante de la gestion de l'espace et des grands équilibres urbains.

Que trouve-t-on dans le PLU ?

- Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) définit la politique de la commune, ses orientations et ses objectifs.
- Le règlement graphique qui découpe le territoire en zones (agricole, naturelle, urbanisée, à urbaniser...).
- Les règles définies pour chaque zone selon les projets de la collectivité et reportées dans le règlement écrit.
- Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) concernant certains secteurs ou certaines thématiques de l'aménagement par dispositions spécifiques.

- Le rapport de présentation présente le territoire, explique le projet et justifie les règles.
- Les annexes apportent des informations complémentaires.

Le cadre réglementaire

Le PLU de Locmaria-Grand-Champ s'inscrit dans le SCoT(Schéma de Cohérence Territoriale) de GMVa .

Le SCoT reprenant les directives supra communales, nationales et européennes impose à la commune de Locmaria-Grand-Champ :

- 40% de la production de logements sans s'étendre
- 8 ha de foncier en extension à vocation résidentielle pour la période 2020-2035
- 20 logements/ha de densité moyenne

Le calendrier

Phase 1 : élaboration du diagnostic - 3,5 mois

Phase 2 : élaboration du PADD - 4 mois

Phase 3a : conception des OAP - 2,5 mois

Phase 3b : élaboration des règlements écrits ou graphiques - 3 mois

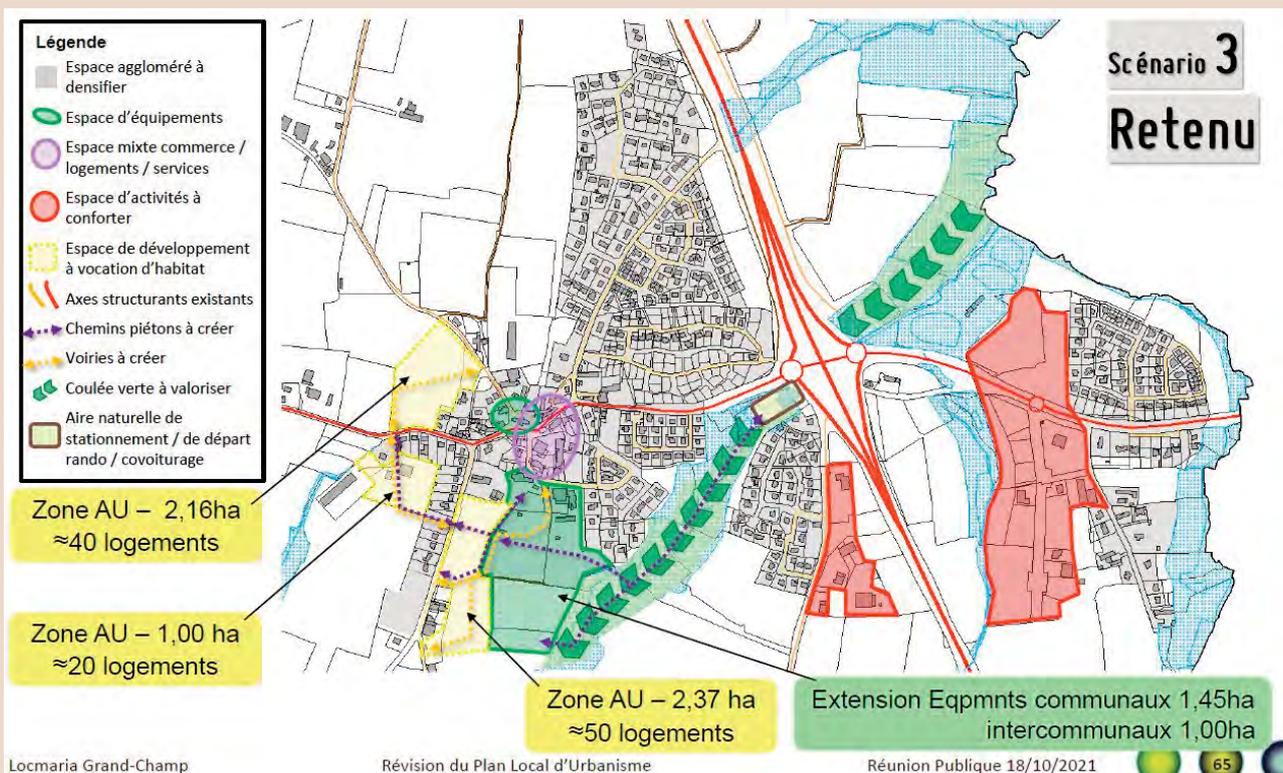
Phase 4 : mise au point de dossier du PLU pour l'arrêt - 2 mois

Phase 5a : consultation des PPA et enquête publique - 3 mois + 2 mois

Phase 5b : correction du PLU pour approbation et opposabilité - 2 mois

La réunion publique de présentation du PADD s'est tenue le 18 octobre 2021.

Accompagner notre croissance démographique en planifiant le développement urbain

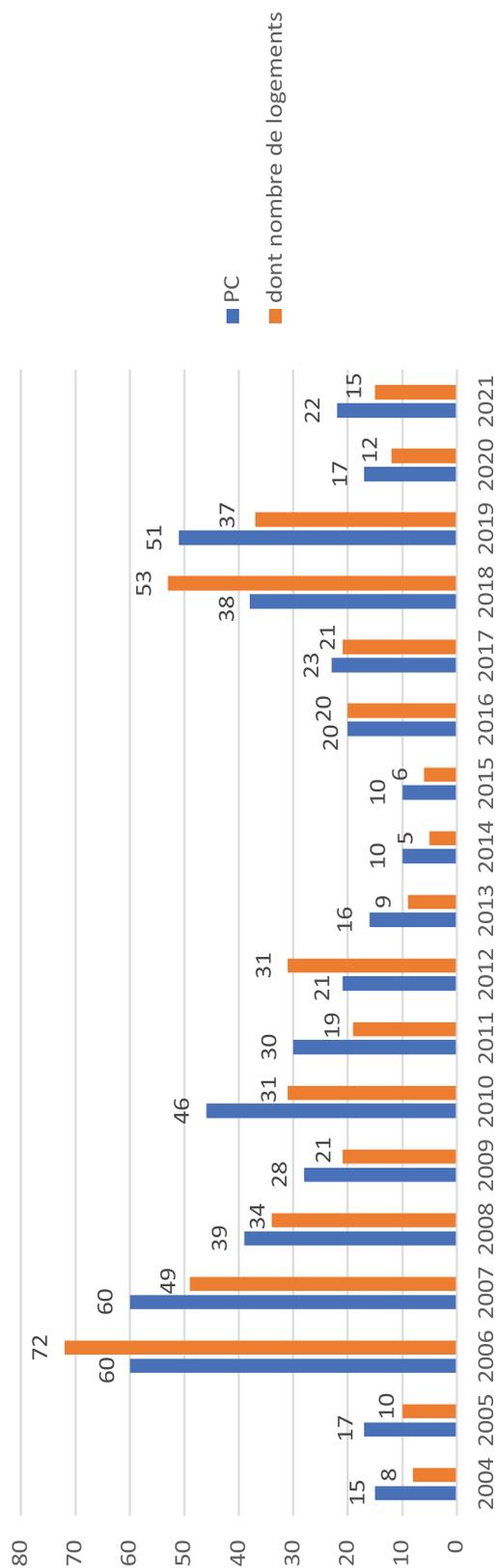


EVOLUTION DU NOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DEPUIS 2004

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Permis de construire	15	17	60	60	39	28	46	30	21	16	10	10	20	23	38	51	17	22
dont nombre de logements	8	10	72	49	34	21	31	19	31	9	5	6	20	21	53	37	12	15
note			Permis groupé Château Ouest						Permis communale et BSH et BSH cœur de bourg						Permis VGH			

TOTAL	MOYENNE
501	29
438	26

EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS SOUMIS A UN PERMIS DE CONSTRUIRE DEPUIS 2004



REPAS DES ANCIENS

Le repas annuel organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'est déroulé le 11 novembre dernier dans la nouvelle salle polyvalente, signe du retour à une situation normale, ou presque redevenue normale au vu du contexte sanitaire actuel.

46 seniors de plus de 70 ans ont participé à cette rencontre toujours aussi chaleureuse et conviviale.

A cette occasion, deux d'entre eux ont été mis à l'honneur : Denise RAUT (84 ans) et André MARECHAL (89 ans), doyens de cette assemblée en l'absence de nos aînés les plus âgés de la commune qui sont Félicité LE CALLONNEC (93 ans) et Michel BIGOT (91 ans).



Tout l'après-midi, l'ambiance fut joyeuse et chaleureuse grâce à la participation active de tous et aux diverses animations proposées par notre 1^{er} Adjoint Lionel ULVOA.

Merci à l'équipe du restaurant LE MANEGWEN de Locmaria-Grand-Champ pour ce délicieux repas qu'elle nous a préparé.

Les personnes de plus de 75 ans n'ayant pas pu assister pour diverses raisons n'ont pas été oubliées : un colis venant de notre épicerie D'Osez Loch'al leur a été remis en décembre par les membres du CCAS.

A tous MERCI et à l'année prochaine.

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS)

Le CCAS réalise une enquête et une analyse sur les besoins sociaux des habitants de la commune.

L'analyse des besoins sociaux (ABS) est un outil essentiel de recensement des besoins de notre population et d'aide à la décision. Elle répond à une obligation réglementaire. Elle a vocation à engager une réflexion avec et pour les Locmariens et Locmariennes, afin d'adapter la future politique sociale et familiale de notre commune. M^{me} La Présidente du CCAS et Maire de

la commune, Martine LOHEZIC, la Vice-Présidente, Mme Réjane GALERNE, ainsi que tous les membres du CCAS invitent les habitants à participer à cette enquête, qui permettra de recenser vos besoins afin de définir les actions à mettre en œuvre pour une réponse locale la plus ajustée.

Un questionnaire est joint avec le bulletin municipal, il est anonyme et doit être rempli par une personne majeure du foyer.

Il sera utilisé exclusivement pour l'analyse des besoins sociaux. Il peut être aussi complété en ligne, depuis le site internet de la commune

(<https://www.locmariagrandchamp.fr>).

Le questionnaire version papier devra être déposé dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 15 janvier 2022.



Santé Communale

La commune a signé une convention le 20 septembre dernier, avec AXA assurance, dans le cadre d'un partenariat de « santé communale ».

Cette convention permet de bénéficier d'un tarif « groupe » avec un avantage de 25% de réduction sur les cotisations de complémentaire de santé.

Cette réduction s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, aux professionnels non-salariés, aux agriculteurs. Toutes les autres catégories socio-professionnelles bénéficient de 15%.

M^{me} Valérie BESSE, mandataire d'AXA assurance, se tient à votre disposition pour étudier votre contrat.

Les personnes qui souhaitent avoir une étude personnalisée sont invitées à prendre contact avec

Valérie BESSE au 06 10 75 39 29 ou
valerie.besse.am@axa.fr



L'ECOLE COMMUNALE DU FOUR A PAIN

Spectacle musical pour les CE2

Lundi 8 novembre, les élèves de CE2 ont eu la chance d'ouvrir le bal des spectacles JMFrance, avec Shinéar, de la Chine aux Balkans, à l'espace 2000 de Grand-Champ. Un spectacle musical haut en couleurs, dans lequel ils ont pu entendre un accordéoniste et un guitariste. Mais c'est le joueur de violon chinois qui les a le plus enchantés. Après 50 minutes de spectacle, ils en demandaient encore !



La course d'orientation

Lors de notre sortie au château de Kerguéhenec, nous avons fait une course d'orientation avec un plan et une boussole. Nous devons trouver des sculptures. Au début ce n'était pas si facile.

Ce qui était bien, c'était quand nous devons trouver le mot correspondant au chiffre que l'on nous avait donné. Il y avait un bonus, c'était de trouver des souvenirs. On s'est bien amusé. »

Célia.G Emma.LP

Le Land art à Kerguéhenec

Quand nous sommes arrivés, Mme LARMET nous a expliqué ce qu'était le land art. Nous avons vu une sculpture. Nous devons deviner ce qu'elle signifiait. Après l'avoir vue, nous devons la reproduire avec des éléments naturels. Nous avons apprécié cette activité car c'était plaisant d'aller chercher des éléments naturels (bâtons, feuilles, mousses, branches...) dans la forêt.

C'était vraiment super ! »

Alexandre, Enzo et Tom



Séances de KIN-BALL avec les CM

Cette année, Jean-François nous a fait découvrir le Kin-Ball. C'est un sport collectif qui mêle adresse, rapidité et stratégie. Ce jeu se joue à trois équipes, dont une qui lance le ballon et annonce la couleur d'une équipe adverse qui doit réceptionner l'omnikin.

Cet énorme ballon nous réserve de belles surprises. Nous progressons à chaque séance.

Les matchs sont très disputés. Les élèves adorent!



Projet de l'année: La musique à travers le monde

Cette année, toutes les classes participent à un projet musical, en collaboration avec les professeurs de musique de Golfe du Morbihan Vannes agglomération. Chaque classe bénéficiera de l'intervention de professionnels afin de mener à bien ce projet.

Les séances ont débuté en septembre et s'étaleront tout au long de l'année. Un spectacle est prévu début avril, où chants, danses et pratique d'instruments rythmeront cette soirée.

Les deux classes de CM et la classe de CE2 ont bénéficié en plus d'une intervention de l'Éducation Nationale afin d'aborder chants, instruments et musiques africaines à travers un conte musical.



Spectacle de Noël



Tous les ans, la Municipalité offre aux enfants de l'école, un spectacle pour les élèves de TPS au CP et une sortie cinéma pour les enfants du CE1 au CM2.

Cette année, seuls les plus jeunes ont pu bénéficier de ce spectacle.

Choisi par l'équipe pédagogique, celui-ci s'est déroulé le lundi 13 décembre dans la nouvelle salle polyvalente. Les préconisations nécessaires ont été mises en place afin de respecter les distanciations entre les groupes et ainsi pouvoir bénéficier malgré le contexte sanitaire de ce moment jovial et festif.

Cet instant de magie et de rêve au travers de deux personnages principaux, Kim et Nina, avait pour thème la diversité culturelle et le langage.

A l'issue du spectacle les enfants ont reçu la visite du Père Noël accompagné de Madame Le Maire. Les yeux pétillants de joie, ils ont pu lui adresser, pour les retardataires, leur lettre ; des bonbons leurs ont été offerts.

Nouvelle directrice à l'école du Four à Pain



Le mercredi 1^{er} septembre 2021, comme tous les ans, la municipalité offre un café d'accueil de pré-rentree.

Ce moment convivial est l'occasion d'échanger entre les élus, l'équipe pédagogique et le personnel périscolaire.

Cette année, Madame le Maire a profité de ce moment pour accueillir et présenter aux personnels et aux élus, la nouvelle Directrice de l'Ecole, Claire FERTE.

Nous lui avons souhaité la bienvenue et bonne chance dans cette mission.

L'ÉCOLE SAINT GILDAS

Petite section

Les élèves de petite section poursuivent la découverte du monde des animaux et des végétaux de la forêt dans le cadre du projet " la nature dans notre environnement proche au fil des saisons".



Séances d'apprentissage de Trotinettes et draisienne

Les élèves de MS et GS ont bénéficié de 6 séances d'apprentissage autour des engins roulants avec une animatrice de l'UGSEL. Les élèves ont appris à tourner, à suivre un circuit, à éviter des obstacles.

Ces séances se sont déroulées sur la cour durant le mois de septembre.

Pour clore la 1^{ère} période, les élèves de la classe de CP CE1 ont participé à un atelier cuisine. Ils ont confectionné de belles araignées ...Elles étaient drôlement belles et appétissantes....

Classe de PS2 MS

Un déjeuner presque parfait !

Fin octobre, pour clore notre travail autour de l'alimentation, nous avons déjeuné dans la classe ! Au menu : galettes de blé noir au jambon/œuf/fromage et en dessert une part de gâteau au yaourt réalisé par nos soins le matin.



Semaine du goût

La classe des CE2/CM1 a pris beaucoup de plaisir à réaliser plusieurs activités tout au long de la semaine du goût.

Le lundi, les élèves ont appris plein de choses sur les 5 sens, les 5 saveurs, la langue et ses papilles gustatives grâce à un petit dossier d'informations et de jeux.

Le mardi, ils ont découvert plus en détail les 5 saveurs (L'amer, le salé, le sucré, l'acide et l'umami) en goûtant à l'aveugle différents aliments et des eaux aromatisées.

Le jeudi, les élèves ont utilisé un poivron pour faire des arts plastiques. En le découpant, ils ont créé un poivron-monstre et l'ont pris en photo pour le mettre en valeur avec plusieurs fonds.

Puis, ils ont cuisiné une foccacia (pizza artistique) et l'ont décorée avec les poivrons et différents aromates.

Enfin, le vendredi, Frederic MARCOTTE, chef cuisinier, est venu faire goûter aux élèves différentes mini-tartelettes. Les élèves devaient deviner le goût dominant et le goût par rétro-olfaction. Ils ont terminé avec la fabrication de mendiants au chocolat.



CLASSE DE CM1 CM2 Découverte de l'aviron

Le cercle de l'aviron de Vannes a eu le plaisir d'accueillir les CM2. Ces élèves ont pu ainsi découvrir l'aviron pendant un cycle de 6 séances. Cette activité sportive a été vivement appréciée par les élèves. Un grand merci aux parents accompagnateurs.



Visite du collège Saint Joseph de Grand-Champ

Les élèves de CM2 dans la matinée du vendredi 12 novembre sont allés visiter le collège Saint Joseph de Grand Champ. Ils ont découvert les différentes matières enseignées au collège à travers un escape game et des ateliers. Un jeu d'énigmes réalisé par groupes de trois ou quatre élèves, un parcours avec quatre ateliers, ont permis aux écoliers des temps de manipulations, de pratique et de création en arts plastiques, éducation musicale, éducation physique et sportive et technologie.



Tout au long de l'année, Madame MORVAN Laurence, Cheffe d'établissement, se tient à la disposition des familles pour tous renseignements et inscriptions.

VISITEZ LE SITE DE L'ÉCOLE :
<http://ecolesaintgildaslocqueltas.blogspot.fr>

ÉCOLE SAINT GILDAS : 02 97 66 65 65
eco56.stgi.locqueltas@enseignement-catholique.bzh

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

Mise en place d'un self dans la nouvelle salle polyvalente

Sur 176 enfants scolarisés à l'école publique du Four à pain, 160 enfants mangent à la cantine.



Les enfants de maternelles sont servis à table alors que les enfants du CP au CM2 passent au self.

Le self a été mis en place à la rentrée de septembre 2021 dans la nouvelle salle polyvalente.

Il aura fallu très peu de temps au personnel de la cantine pour s'organiser et prendre ses marques dans cette nouvelle organisation.

De plus, deux personnes de l'Institut Médical Educatif (IME) de Grand-Champ interviennent le mardi midi pour dresser les tables de la cantine pour les maternelles de l'école.



Mise en place du portail famille

La commune de Locmaria-Grand-Champ a mis en place un « PORTAIL FAMILLE » destiné aux parents.

Ce portail facilite toutes vos démarches administratives en lien avec le service périscolaire de la commune. Une simple connexion suffit à partir de n'importe quel ordinateur, téléphone, tablette...

Sur cette plateforme numérique, vous avez la possibilité de gérer, de chez vous :

- Votre compte personnel avec vos coordonnées,
- Inscrire ou désinscrire vos enfants de la cantine,
- Consulter vos historiques,
- Le paiement en ligne par carte bleue (par le biais de payfip.gouv.fr).

Chaque famille dispose d'un identifiant et d'un code personnel sécurisé. Un code abonné est envoyé automatiquement par mail par le service périscolaire de la commune dès l'enregistrement du dossier papier. Ce code abonné vous permet de créer et d'accéder à votre compte famille.

La première inscription se fait toujours en Mairie en complétant un dossier papier.

Rappel : Pour les familles en solution 1, vos enfants sont inscrits automatiquement du lundi au vendredi au restaurant scolaire.

Pour les familles en solution 2, vos enfants viennent occasionnellement au restaurant scolaire.

Dans tous les cas les inscriptions et/ou annulations se font au plus tard le vendredi 9h30 pour la semaine suivante via le portail :

<https://portail.bergerlevrault.fr/MairieLocmariaGrandChamp/accueil>
Jeanne MOISDON, à l'accueil de la mairie, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

ALSH

A compter du 1^{er} janvier 2022, la commune ne renouvelle pas la convention avec la commune de Meucon.

Les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants à L'ALSH de Loqueletas sont invitées à prendre contact avec la Mairie. La commune de Loqueletas a mis en place depuis la rentrée de septembre un système de réservation en ligne pour les services périscolaires (ALSH et cantine).

Les modalités d'inscription et d'annulation sont soumises à certaines règles dont voici un extrait :

Les absences : En cas d'absences pour maladie ou pour une situation d'urgence exceptionnelle, celle-ci est à signaler le jour même à la mairie et des justificatifs écrits seront à présenter : certificat médical sous 48 heures ou attestations sur l'honneur. Les annulations hors délai donneront lieu à la facturation des prestations.

La maison de l'enfance : Toute demande de réservation hors délai, concernant les mercredis et/ou les vacances scolaires, doit être adressée à Madame Valérie IMLOUL, directrice de la maison de l'enfance.

Aucune réservation ne sera prise en mairie, ceci dans un souci de ne pas interférer avec l'organisation en place au centre de loisirs. Cette réservation ne pourra être acceptée qu'en fonction des places disponibles. Concernant les réservations à la maison de l'enfance :

- en période scolaire : 8 jours ouvrés avant la date souhaitée
- pour les périodes de vacances : 15 jours avant le début des vacances

Nous vous invitons à prendre contact avant le 1^{er} août avec Madame LE GOFF en mairie de Loqueletas : population@loqueletas.fr ou par téléphone au 02 97 66 60 15, afin de créer votre compte.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - MÉDIATHÈQUES DU GOLFE

Le petit mot des bénévoles

Malgré le confinement et les travaux d'aménagement mis en place par la municipalité, c'est avec un réel plaisir que nous accueillons la population dans un cadre coloré et souriant. De plus, nous avons aujourd'hui un magnifique parvis qui met en valeur notre bâtiment.

Des idées, il y en a encore, ce parvis accueillera bientôt un nouvel occupant : une boîte à livres sera mise à disposition de tous, les livres vont circuler !!

Encore et toujours des nouveautés de livres, les actualités... Tout est là, pour tous les âges.

Venez nous voir, nous rencontrer et nous donner vos idées, vos suggestions, elles seront toutes les bienvenues ☺

Nous vous rappelons l'obligation de s'inscrire dans sa commune de résidence. Une carte d'abonnement vous sera délivrée, utilisable dans toutes les bibliothèques du pôle.

ATTENTION : l'accès à la bibliothèque se fait selon les préconisations en vigueur : pass sanitaire, port du masque (non fourni), gel hydro alcoolique, règles de distanciation ...

Venez, venez, nous sommes enchantées de vous accueillir et de vous revoir, à bientôt ☺

L'EQUIPE DE BENEVOLES

Il était une fois au Pays du Loch

Dans le cadre des animations du Pôle Rouge des médiathèques du Golfe : « Il était une fois au Pays du Loch », deux animations ont été proposées aux habitants de Locmaria-Grand-Champ :

- Le samedi 23 octobre, une animation axée sur la cuisine participative et anti gaspillage autour de la découverte des saveurs, en collaboration avec l'association « Les Cuisiniers Solidaires » de Vannes.

Cette association sensibilise au gaspillage alimentaire par le biais de la récupération auprès de divers fournisseurs et producteurs locaux en imaginant des solutions pour réapprendre à cuisiner et utiliser les denrées récupérées, en toute convivialité.

2 ateliers participatifs de 1 h 30 chacun étaient prévus et n'ont malheureusement pu avoir lieu faute de participants.



Petits et grands ont apprécié, le concept du vélo-smoothie qui offre une vision ludique et décalée de la nutrition, de la pratique sportive et du développement durable en une seule animation !

- D'abord, il faut composer les smoothies à base de fruits, légumes et jus 100% pur jus avec les animateurs.
- Ensuite, s'installer confortablement sur le Vélo-Smoothie et pédaler !
- Et enfin, déguster le smoothie fabriqué grâce à l'énergie propre de nos jambes.

Simultanément, les visiteurs ont pu découvrir l'exposition de l'Espace des Sciences de Rennes intitulée : « A table ! la santé au menu ».

- Le mercredi 1^{er} décembre, Peggy DANIEL, artiste plasticienne a proposé des lectures animées en relation avec la nature...



Chuchotement, émerveillement, étonnement !

Peggy DANIEL a su captiver l'attention des 8 enfants de 3 à 5 ans présents, avec des contes dans une nature inventée et ses multiples insectes. Ce moment de détente s'est terminé par un temps de découverte et de manipulation d'éléments dans une caisse de merveilles à toucher pour éveiller les sens.

Ce fut un franc succès, les enfants ont adoré participer et étaient émerveillés par le décor.

La bibliothèque est ouverte les :

- Mercredi de 10 h 30 à 12 h
- Vendredi de 16 h 30 à 18 h
- Samedi de 10 h 30 à 12 h

Contacts :

biblio.locmaria.gd.ch@orange.fr
Mairie : 02 97 66 60 49



Inauguration salles

Après de longs mois d'attente, les locmariens ont pu découvrir leurs nouvelles salles le samedi 9 octobre dernier. La journée d'inauguration a commencé Place de la Voile, où officiels, élus et population locmarienne se sont retrouvés avant de partir en cortège vers les salles via le nouveau mail. Cette marche leur a permis d'admirer en passant les tous nouveaux abords de la bibliothèque et de la maison des associations. Arrivés sur l'esplanade des salles, le public présent a pu prendre place pour les discours, où le long parcours de la création de ces salles a été relaté avec émotion par Madame Le Maire. Suite aux discours, la population locmarienne a enchaîné par un moment de convivialité autour de petits fours et rafraîchissements. De 14 H à 18H, la journée s'est poursuivie par des portes ouvertes, où les élus ont pu faire découvrir les salles. Ce moment de visite s'accompagnait en parallèle de démonstrations sportives par nos associations. Ainsi, le Tennis Club du Loch a initié les volontaires à leur pratique de 14H à 15H, puis ce fut la Garde du Loch pour le football de 15H à 16H, le Handball Club de Plescop de 16H à 17H, et enfin le Basket Club du Loch de 17H à 18H. Gym et Loisirs du Loc a participé également à la fête en proposant à plusieurs reprises dans l'après-midi un mini spectacle de danse, où la troupe de danseuses présentes a bluffé l'assistance. Suite au sport, place à la musique à 18H où la commission Animation a chauffé la scène avec des quizz musicaux et un karaoké, où Madame le Maire et Madame la Députée se sont remarquablement illustrées ! Toutes ces émotions ont creusé nos estomacs, heureusement d'autres associations veillaient : l'Amicale Laïque proposait une buvette tandis que la Garde du

Loch proposait des grillades : l'affluence énorme de la population présente les a littéralement dépassés !!!

Suite au repas, place à la danse, avec notre DJ national locmarien, Fifi GUETTA, qui a chauffé les platines, et enflammé le dance floor, qui n'a jamais désempilé. Une petite pause a été faite à 22 heures, où le public a pu sortir côté Sud afin d'admirer un feu d'artifice bien fourni de plus de 15 minutes, où le violon a accompagné dignement les gerbes multicolores et incessantes. Suite à ce feu vivement apprécié des locmariens, l'assistance présente a pu profiter quelques heures encore des prouesses de notre DJ agriculteur.

C'est avec regret que vers les 2 heures du matin, les derniers irréductibles locmariens ont regagné leur gîte, la tête fourmillant des bons moments passés en cette journée inoubliable. Merci aux locmariens venus très nombreux. Merci encore aux associations, aux bénévoles qui ont monté le chapiteau, aux intervenants de la journée pour leur implication, afin que cette journée soit une réussite.





Remise des clés aux associations

Lundi 13 septembre dernier, les associations ont été conviées afin de visiter les salles de sport et polyvalente, avant de pouvoir y démarrer une dizaine de jours plus tard leurs activités. Au cours de cette visite, chaque association s'est vue expliquer le fonctionnement des alarmes, badges pour les portes, chauffage, éclairage, le règlement intérieur. Chaque association s'est vue remettre un ou plusieurs badges, et octroyer un ou plusieurs créneaux hebdomadaires où elle peut désormais y exercer ses activités au sein d'une des deux salles.

Animations Marché de Noël

La crise sanitaire laissant un peu de répit, Festi'Loch a pu organiser après deux ans d'absence son traditionnel marché de Noël. C'est avec plaisir que la municipalité s'est jointe à l'événement en proposant via les bénévoles de la bibliothèque une lecture de contes à la salle de motricité de l'école du Four à Pain.

Un stand de la bibliothèque proposait également des livres contre un don. Enfin, petits et grands sont tombés sous le charme d'Amazing Georges, qui par trois fois dans la journée, a proposé un spectacle de mime et de magie clownesque.



Animation de Noël au Marché

Une belle participation pour cette deuxième année d'animation de Noël qui s'est déroulée Place de la Voile le jeudi 16 décembre. Après avoir accroché leur boule avec leur prénom et nom sur le sapin, c'est avec impatience et émerveillement qu'ils ont vu le père Noël en décrocher plusieurs à différents moments. Les enfants à qui appartenait la boule ont reçu des livres. De belles lectures pour attendre son retour dans la nuit du 24 décembre. C'était également l'occasion de faire une photo avec lui.



Inventaire Patrimoine

GMVa a lancé en 2020 un inventaire du patrimoine dans le cadre de sa candidature au label « Pays d'Art et d'histoire » Courant mars, à la maison des associations, une réunion a eu lieu afin de former les personnes intéressées, sur la nature du travail à effectuer.

De nombreuses personnes se sont portées volontaires et ont assisté en juin à une deuxième session de formation auprès de Mesdames Christelle NICOLAS et Claire LAINE de GMVa.

L'objet de cette réunion était d'expliquer la méthodologie du recensement sur le terrain, de former des groupes, et d'attribuer des secteurs.

Les volontaires étant très motivés, de nombreuses fiches ont été élaborées. Elles ne sont pas encore toutes disponibles sur le site <https://patrimoine.bretagne.bzh>.

Nous savons que ce travail est dépendant de la disponibilité de chacun et de la météo. C'est pourquoi il n'y a pas de date de restitution. Chacun va à son rythme, et les fiches seront mises au fil des mois sur le site du patrimoine.

Encore merci à tous ces collaborateurs qui permettent la mise en valeur du patrimoine locmarien.

Merci de leur faire bon accueil s'ils frappent à votre porte.



AMICALE LAIQUE

Cette année l'Amicale est repartie sur les chapeaux de roues avec en septembre, le vide grenier. Nous avons accueilli 2 fois plus de participants que pour le précédent, la place de la Voile était pleine.

Après 2 années de restriction, les vendeurs étaient impatients de débarrasser leur grenier et les acheteurs d'encombrer le leur.

Comme l'année dernière, l'Amicale organise plus de ventes à emporter que les années précédentes ; cela permet de maintenir une entrée d'argent tout en respectant les protocoles sanitaires liés au « COVID ». Le but étant de proposer un large panel de produits aux parents pour que tout le monde y trouve son bonheur.

L'Amicale est également présente au marché de Noël qui, cette année encore, rivalise d'originalité grâce aux idées toujours plus brillantes de Festi'loch.

Si la 5^e vague nous le permet, le traditionnel carnaval fera son grand retour fin mars autour du thème de l'année : les 5 (ou 6?) continents. Ce sera l'occasion de brûler M. HIVER pour accueillir le printemps.



Il faut donc des bénévoles (parents de l'école ou pas, d'ailleurs !) pour une heure ou deux, afin de monter les chapiteaux ou simplement tenir un stand. C'est la clé de la réussite d'une manifestation. Alors on compte sur vous. Je peux me tromper mais je crois que les enfants sont ravis quand les stands ne sont pas fermés, faute de bénévoles.



L'Amicale souhaitait aussi revenir sur l'inauguration de la salle polyvalente. Merci à la mairie de nous avoir fait confiance en nous confiant la gestion de la buvette. Ça a été pour nous une entrée d'argent inespérée. Cela a permis de renflouer les caisses suite aux deux années précédentes particulières.

Même si cela va sans dire, l'Amicale n'existe pas sans bénévoles ; c'est l'occasion de les remercier et de saluer les nouveaux bénévoles qui nous ont rejoints cette année. Ils arrivent avec de nouvelles idées. Cela promet encore de belles surprises pour les prochaines manifestations !

Alors soyez prévenus, ils sont au taquet, y'aura du lourd dans les années à venir !

Mais n'oublions pas que, même avec une organisation millimétrée, on ne peut rien faire sans un petit coup de main le jour J.

Petit rappel : l'Amicale est organisée sous forme de commissions (une par événement). Il est donc facile et peu chronophage de s'y investir. Le Bureau se réunit chaque premier vendredi du mois à la maison des associations. Toutes ces manifestations ont pour but premier de financer les projets de nos enfants mais elles font aussi vivre le bourg. À bientôt !



GYM ET LOISIRS DU LOC

La rentrée est déjà loin et certains cours sont bien remplis. Malgré tout, il reste de la place, et vous pouvez toujours vous inscrire. Une nouvelle professeure de danse, Salomé BOTHEREL, a rejoint notre association et dispense des cours de danse classique et full danse.

Lors de l'inauguration de la salle polyvalente le samedi 10 octobre dernier, les danseuses de jazz de Gym et Loisirs du Loc ont présenté de belles démonstrations de danse alors que les cours avaient commencé depuis peu. Un plaisir pour les yeux.



Parmi elles, Marion a présenté un solo de qualité : De formation jazz et classique, Marion CORFMAT a commencé la danse à Locminé. C'est en arrivant à Gym et Loisirs du Loc, auprès de sa professeure de danse jazz Mélody EVENOR, qu'elle parfait sa technique et complète sa formation. Elle participe également à différents concours en France. Elle se qualifiera même jusqu'à la seconde place.

Aujourd'hui, après avoir passé avec succès ses auditions, c'est à

Rennes qu'elle choisit de passer son Examen d'Aptitudes Techniques afin de devenir elle-même professeure de danse jazz.

L'association Gym et Loisirs du loc vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.



BASKET CLUB DU LOC'H

Une nouvelle saison s'ouvre pour le Basket Club du Loc'h (BCL) avec une très forte augmentation de ses effectifs. Le club passe en effet de **84** basketteurs à **115** pour cette nouvelle saison, un record en nombre de licenciés depuis la création du club. Une très forte dynamique due aux différentes actions menées au sein de l'école du Four à Pain grâce au dispositif OBE (Opération Basket École)

qui a permis d'accueillir 27 enfants dans le club. Le BCL remercie chaleureusement la Municipalité de Locmaria-Grand-Champ de pouvoir accueillir le club au sein de son nouveau complexe sportif. Une nouvelle aventure auprès des habitants de la commune s'ouvre. De nouvelles sections ont été ouvertes cette année, notamment l'Eveil basket (3-5 ans). Le club compte désormais 13 équipes (**Éveil / U7 / U9M & U9F / U11M / U13M & U13F / U15M & U15F / Seniors M / Loisir**). Une collaboration sportive a été renouvelée cette année encore entre le BCL et Grand-Champ pour créer une équipe U18F et une équipe Senior F. Une très belle saison en perspective et une motivation toujours intacte. De nombreuses actions se sont déroulées sur la commune dont la première avec la participation du club lors de l'inauguration du nouveau complexe, aux côtés de l'Amicale Laique, et la seconde le **Samedi 18 décembre pour un tournoi de Noël** dans ce même complexe.

Nous vous donnons rendez-vous le **Samedi 18 juin pour l'Assemblée Générale du club**.



LA GARDE DU LOCH LOCQUeltas-LOCMARIA

Après avoir été privé de compétitions pendant de longs mois, notre club a repris une activité quasi normale. Pénalisées par un effectif un peu trop juste et quelques blessures de longue durée, nos 2 équipes séniors souffrent en ce début de saison ; l'équipe A devra sans doute batailler ferme jusqu'à la fin du championnat pour éviter les 3 dernières places, ce qui serait synonyme de descente. Forte d'une centaine de licenciés, l'école de foot poursuit son développement. A noter l'engagement cette saison d'une équipe de U14 ; la dernière fois que la Garde du Loch a eu une équipe de foot à 11 en totale autonomie, remonte à de nombreuses années.



Cette nouvelle saison a vu l'arrivée en tant qu'arbitre officiel de Régis COGARD ; un grand merci à lui pour son engagement. En revanche, pour être en règle avec le rigoureux statut de l'arbitrage, le club est toujours à la recherche d'un deuxième arbitre officiel.

Avis aux éventuels intéressés...

Au niveau festivités, la soirée bavaroise organisée dans la nouvelle salle de Locmaria n'a pas connu le succès espéré.

En cette période de vœux, la Garde du Loch souhaite aux habitants des 2 communes une excellente année 2022. **Daniel GUYODO**

TAROT CLUB DU LOCH

Après deux années troublées par la crise sanitaire, le Tarot Club du Loch a pu reprendre pleinement ses activités : tous les mercredis de 14h à 19h, les adhérents se retrouvent à la maison des associations afin de partager en toute convivialité leur passion pour le tarot.

Des concours sont également organisés dans le cadre de compétitions régionales : ainsi le Tarot Club du Loch a accueilli des sélectifs pour le championnat de Bretagne le samedi 20 novembre où deux adhérents du club, Joël LE BOULCH et Jérôme JEGOUSSE, se sont illustrés en remportant chacun un des tournois organisés ce jour-là.

Samedi 27 novembre était organisé par le Comité Bretagne un concours qualificatif pour les championnats de France en doublette à Rohan. Une équipe de Locmaria-Grand-Champ s'est qualifiée pour les championnats de France de février 2022 à Vichy (Allier) : celle composée d'André CASTEL et d'Yvon MICHAUD.



Les anniversaires de nos adhérents donnent également le droit à des soirées festives, comme ici en photo les 80 ans de Christiane et de Gisèle, fidèles du club.

Le Président de l'association du Tarot club du Loch (Jérôme JEGOUSSE) étant démissionnaire, un nouveau président a été élu le 15 décembre, lors d'une assemblée extraordinaire : il s'agit de d'Alain BOUXIN.



Si vous aimez le tarot, quel que soit votre niveau, venez rejoindre notre association, forte de sa cinquantaine d'adhérents. Nous souhaitons aux locmariens et locmariennes une très belle année 2022.

Contact Mail : tarotclubduloch@gmail.com

FESTI'LOCH

Compte tenu du contexte sanitaire, l'association Festi'Loch n'a pas pu cette année encore proposer toutes les animations qu'elle aurait souhaité.

Le marché de Noël qui s'est déroulé le 4 décembre 2021, a retrouvé malgré tout son format d'avant Covid : animations, stands, repas à emporter et bien sûr la venue du Père-Noël ont permis d'égayer cette journée qui s'est pour la 1ère fois déroulée dans la toute nouvelle salle polyvalente locmarienne. Gageons que l'édition de 2022 nous permette d'offrir encore de bons moments pour petits et grands.

Pour faire patienter jusqu'au 3 décembre 2022, nous organiserons tout au long de l'année plusieurs manifestations :



- **Le samedi 30 avril 2022** tout d'abord, un dîner spectacle (cabaret). Quelques années après avoir organisé un 1^{er} dîner spectacle comique, l'association a choisi de proposer cette année un dîner et spectacle cabaret avec la troupe Swing Girls and Boy. Cette soirée se déroulera à Locmaria-Grand-Champ.

- **Le samedi 10 septembre 2022**, il sera proposé à Locqueltas, une soirée « Cinéma en plein air ». Une projection de film sur grand écran en extérieur que vous pourrez venir regarder en famille. Buvette, vente de Pop-corn et confiseries seront également proposées.

- En septembre 2021, les membres et amis de l'association Festi'Loch ont été affectés par la disparition de Laëtitia LE TRIONNAIRE : bénévole, membre active et 1^{ère} trésorière de l'association. En hommage et dans le cadre des manifestations « Octobre rose », nous avons décidé d'organiser une marche et course pour la lutte contre le cancer. Elle se déroulera **le dimanche 2 octobre 2022**. Cet événement nommé « La team du Loch » sera ouvert aux hommes et femmes avec un parcours sur les communes de Locmaria-Grand-Champ et Locqueltas, et avec également un parcours adapté pour les plus jeunes. L'ensemble des bénéfices sera reversé à une association de lutte contre le cancer.

En espérant vous retrouver nombreux tout au long de ces différentes manifestations.



LES AMIS DE COÛTCANDEC

2021 aura été une année particulièrement riche pour les Amis de Coëtcandec qui auront vu le début des travaux de restauration et consolidation du château.

La Fondation France Bois Forêt et la Mission Bern ont permis à l'association de compléter les subventions de la DRAC Bretagne, du département du Morbihan et de Golfe du Morbihan Vannes agglomération. Finalisé par les fonds propres des Amis et ceux collectés par la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine, le budget de 310 000 € va permettre la reconstruction complète de la magnifique tour d'escalier et la stabilisation des murs du manoir du XVI^{ème} siècle.

Ce riche témoin du patrimoine locmarien et breton sera ainsi sauvé. L'association espère engager rapidement une seconde tranche de travaux qui permettra aux nombreux visiteurs de pénétrer dans le bâtiment pour en découvrir les richesses.

2021 aura aussi été l'année au cours de laquelle les animations au château se sont multipliées. Pas moins de sept spectacles divers (théâtre, chorale, groupes musicaux...) ont ponctué les journées de visite.

Naturellement, les chantiers se poursuivent pour entretenir et embellir le site.

Les Amis de Coëtcandec vous donnent rendez-vous en 2022 pour admirer la tour d'escalier restaurée et assister aux nombreux spectacles qu'ils ont l'intention d'organiser.

Vous pouvez suivre notre actualité sur notre site lesamisdecoetcandec.fr ou sur notre page facebook.

Vous témoignerez ainsi de votre intérêt pour le patrimoine locmarien et soutiendrez l'action des nombreux bénévoles qui œuvrent à la sauvegarde et la mise en valeur de ce monument historique.



TENNIS CLUB DU LOCH

A l'occasion de l'inauguration de la toute nouvelle salle de sport de Locmaria-Grand-Champ, le Tennis du Club du Loch a répondu présent à la sollicitation de la mairie pour organiser une animation autour de la balle jaune. C'est ainsi que le samedi 9 octobre dernier une quinzaine d'enfants et de jeunes joueurs du club se sont retrouvés pour partager leur passion du tennis avec tous les invités. Ce fut l'occasion pour les spectateurs de découvrir les nombreuses techniques d'échauffement et les activités permettant de progresser de façon ludique dans ce sport facilement accessible à tous. La convivialité du club et le plaisir des participants à se retrouver pour « taper la balle » étaient visibles.

Depuis le 20 septembre 2021, le Tennis Club propose désormais des cours dans cette nouvelle salle de Locmaria-Grand-Champ, tous les lundis en fin d'après-midi et en soirée. Pour ceux qui le souhaiteraient, il reste encore quelques places disponibles.

Même si les activités du club sont tournées principalement autour de l'enseignement du tennis et de l'engagement de nombreuses équipes en compétition, cette dernière n'est pas une fin en soi. L'esprit de l'association est avant tout d'être un club familial et tourné vers l'extérieur.

Ainsi le Tennis Club a mis en place un partenariat avec l'école de Locmaria-Grand-Champ pour faire découvrir le tennis aux enfants. Il propose également plusieurs



Les joueuses et joueurs du club, entourés de Martin LOHEZIC et d'Yves BLEUNVEN lors de l'animation du samedi 9 octobre 2021.

animations tout au long de la saison : matchs « à donf », coupes Davis, Tennis scolaire, goûters à la fin de chaque trimestre, soirée de Noël et repas des familles.

L'une des spécificités du club est également l'intégration par le tennis adapté : sur toute la saison il accueille des résidents autistes de l'IME et des résidents du foyer de vie de Grand-Champ. Le club s'investit également dans la Virade de l'espoir et le Téléthon.

Toutes les informations sont disponibles sur le site web du club : <https://tennisduloch.jimdofree.com>.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le club au 06 87 19 68 35 ou par mail à tennisduloch@gmail.com

AMICALE DES CHASSEURS

Malgré les contraintes sanitaires, l'amicale des chasseurs a pu organiser les samedi 4 et dimanche 5 septembre derniers son ball-trap traditionnel en mettant en place toutes les normes sanitaires.

Le public a été au rendez-vous, et ce fut un week-end bien convivial.

Le repas de chasse a pu se faire à nouveau cette année, et a été vivement apprécié.



Le président ainsi que le Bureau, remercient encore cette année tous les chasseurs pour leur dévouement.

Un grand merci également aux bénévoles pour leur investissement. Nous vous invitons d'ores et déjà au prochain week-end de ball-trap, qui se déroulera sur Locmaria-Grand-Champ les 3 et 4 septembre 2022.

OXYBULLE (SPORT-CULTURE-NATURE) S'INSTALLE DANS LE CHAMP ASSOCIATIF

Une première bougie, des adhérents au rendez-vous !



Après une première année chahutée par les interruptions et mise en place de conditions sanitaires particulières, Oxybulle a tenu le cap et fait ainsi sa seconde rentrée ! Plus d'une soixantaine d'adhérents nous ont rejoint depuis septembre, répartis en multisport enfant, multisport adulte et théâtre à partir de 7 ans ! Comme prévu l'année précédente, les enfants peuvent désormais intégrer l'école du sport à partir de 3 ans.

A ce jour, trois éducateurs sportifs et un professeur de théâtre interviennent auprès des adhérents. Les cours sont répartis sur le mardi (multisport adultes), le mercredi (un multisport enfants et le cours de théâtre) et le samedi (multisport enfants).



Nous sommes heureux de poursuivre et développer cette année encore nos partenariats avec les associations sportives locales comme Gym et Loisirs du Loc, le Basket Club du Loc'h, La Garde du Loch (football) ou encore le Tennis Club du Loch.

Ceci nous permet, en dehors du fait de promouvoir leurs activités, de mettre en place du prêt de matériel et des cours communs entre nos adhérents.

Pour rappel, les professionnels qui nous accompagnent dans cette aventure proposent tout au long de l'année la découverte de cinq familles de sport : gymnastique, sports d'opposition (type lutte du monde), sports de raquettes, sports collectifs et athlétisme ; tout ceci sous forme de cycles d'apprentissages de 6 à 10 séances.

Nouveautés !

Le théâtre

A partir de 7 ans, les jeunes peuvent laisser libre cours à leur imagination et interprétation au cours de Mathieu le mercredi après-midi. De bons moments assurés !

Au théâtre, on ose tout !



Du Multisport à partir de 3 ans

Comme indiqué plus haut, les enfants peuvent venir découvrir les activités sportives, développer leur motricité, apprendre à évoluer en groupe dès l'âge de 3 ans. La demande a été telle que nous avons ouvert non pas un mais trois créneaux !



Une présence sur deux communes

Avec la construction de la nouvelle salle de sport à Locmaria-Grand-Champ, Oxybulle est désormais présent sur Locqueltas et Locmaria-Grand-Champ. Selon les plannings des salles, les cours se déroulent sur l'une ou l'autre des deux communes. Les parents et adhérents sont bien évidemment prévenus en amont.

Perspectives 2022 : l'ouverture culturelle et environnementale toujours d'actualité

De par ses partenariats avec les associations locales, Oxybulle va continuer de promouvoir les activités sportives représentées autour de nous, mais pas seulement. Nos bénévoles réfléchissent, au sein des commissions culture et environnement, à des actions à mettre en place, notamment sur la mise en place d'une activité annuelle « découverte de la nature » par l'intermédiaire d'une « médiatrice nature » professionnelle.

Contact : Denis BATAILLE, président
Tél. : 07.80.47.11.86 - Mail : oxybulle56@gmail.com
Facebook : « Oxybulle Locmaria Grand Champ »
Rejoignez-nous !

LES GENÊTS D'OR

2021 : une année en demi-teinte !!

Quelques activités ont repris chez les retraités du club des Genêts d'Or ; un repas au Manegwen en septembre a permis aux membres du club de se retrouver après une longue période d'inactivité.

Les boulistes ont retrouvé les jeux du boulodrome de Norvrange pour des séances d'entraînement tous les mardis après-midi depuis début août.

Le 26 novembre, les adhérents sont partis en car direction Mauron pour un spectacle présenté par la compagnie du Mont Saint Michel, un voyage autour du monde pour découvrir des cultures et des paysages formidables en danses et en chansons. La journée s'est poursuivie par un déjeuner dansant à Josselin.

Pour préparer Noël, les adhérents vont se retrouver le 16 décembre au cours d'un loto.

L'année 2021 n'a pas permis de reprendre les concours de boules et belote qui réunissent habituellement les adhérents des clubs de l'ancien canton. Espérons que l'année 2022 permettra aux amateurs de cartes et de boules de se retrouver.



Cher(e)s ami(e)s retraité(e)s de la commune, vous serez les bienvenu(e)s au club des Genêts d'Or, donc n'hésitez pas à nous rejoindre en prenant contact auprès du président Yves LECOQ au 02 97 66 61 06.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2022 À LOCMARIA

Janvier

22 Vœux du Maire (à confirmer)

Mars

26 Repas de la société de chasse

Avril

2 Carnaval École Saint Gildas

10 Élections présidentielles
1^{er} tour

24 Élections présidentielles
2nd tour

30 Soirée cabaret organisée par
Festi'Loch - salle polyvalente

Mai

8 Cérémonie commémorative

Juin

12 Elections législatives 1^{er} tour

19 Elections législatives 2nd tour

17 Gala de Gym organisé par
Gym et Loisirs du Loch

25 Fête de l'école du Four à Pain

25 Kermesse de l'école Saint Gildas

Septembre

3-4 Ball trap organisé par la
société de chasse

3-4

Forum des associations
organisé par la commune de
Locqueltas

Octobre

1^{er} Octobre Rose organisé
par Festi'Loch

Novembre

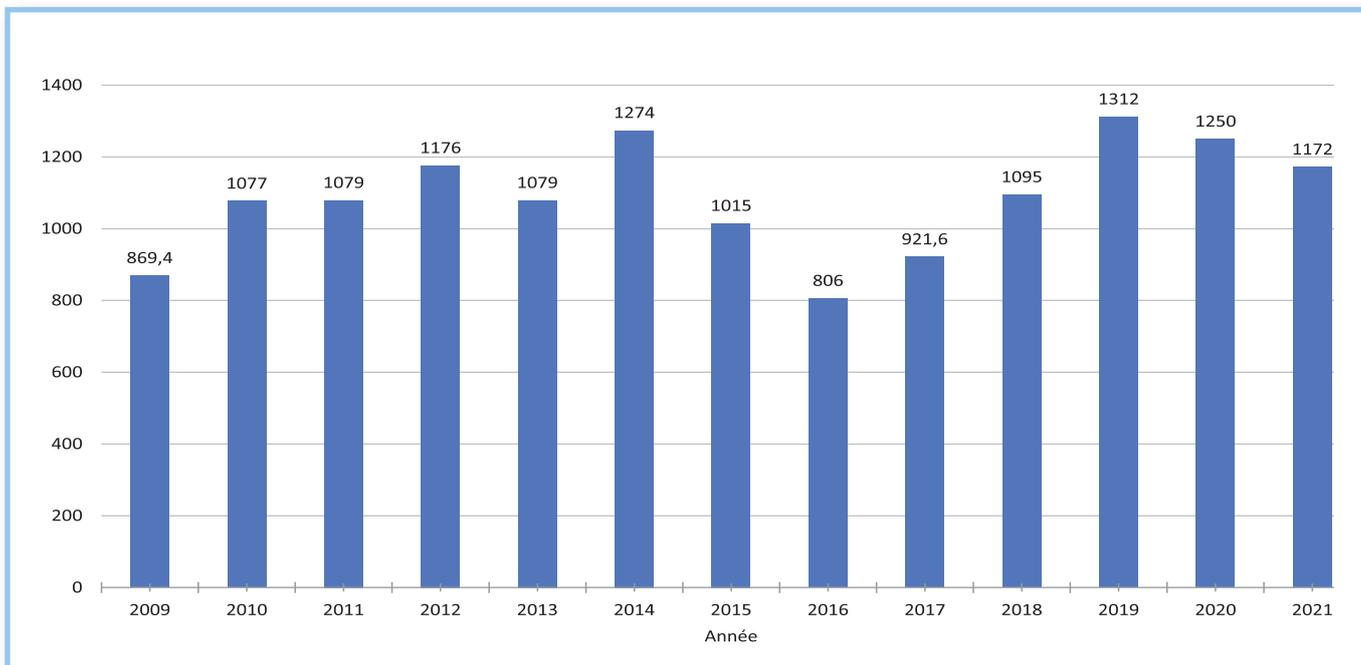
11 Cérémonie Commémorative

Décembre

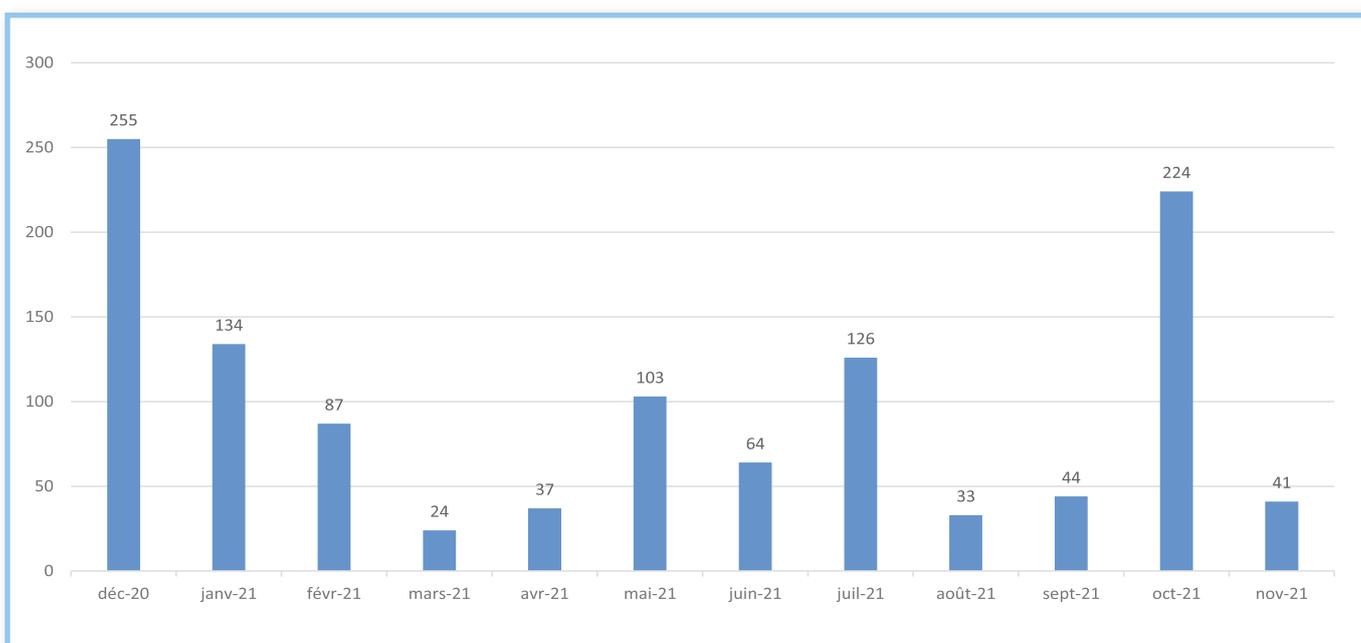
3 Marché de Noël organisé par
Festi'Loch

INFORMATIONS MUNICIPALES

PLUVIOMÉTRIE DE 2009 À 2021 À LOCMARIA-GRAND-CHAMP (en mm)



PLUVIOMÉTRIE DE JANVIER À NOVEMBRE 2021 À LOCMARIA-GRAND-CHAMP (en mm)



Pour information, 1 mm de pluie équivaut à 1 L / m²

Nous remercions pour ces données notre éminent météorologue locmarien, Michel ALLAIN, qui a patiemment au fil des années récolté ces précieuses informations.

ALIMENTAIRE

- ▶ **LE MANEGWEN - Bar - Restaurant - Brasserie** - Collec - Tél. 02 97 66 67 50 - lemanegwen@sfr.fr
- ▶ **TAVARN ER FETAN - Bar - Journaux - Tabac** - 4 rue de la Bourdonnaye - Tél. 02 97 66 68 89
- ▶ **TY FOURNIL - Boulangerie - Pâtisserie** - 1 place de la Voile - Tél. 02 90 73 39 14 - tyfournil@gmail.com
- ▶ **D'OSEZ LOCH'AL - Epicerie en vrac** - 4 place de la voile - Tél. 02 22 07 15 79

AUTOMOBILES

- ▶ **LOCQUeltas AUTOMOBILES - Achat/vente de véhicules neufs et occasions - Réparation - Entretien**
ZA de Botcalpir - Tél. 02 97 66 60 01 - locqueltasauto@hotmail.fr
- ▶ **GARAGE DU LOCH - Réparation et entretien de véhicules toutes marques** - Collec - Tél. 02 97 61 51 61
- ▶ **Didier OLART - Restauration et réparation de véhicules anciens et récents** - ZA de Botcalpir
Tél. 02 97 44 47 34 - didier.olart@orange.fr

SERVICES

- ▶ **CABINET INFIRMIER - Valérie TEXIER - Isabelle COLLET- Florian PECHARD** - 3 place de la Voile
Tél. 02 97 66 65 94
- ▶ **MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE - Romain GIBOU et Yoann GUILLE - Marie ROBERTON** - 3 place de la Voile
Tél. 02 97 68 49 60
- ▶ **OSTÉOPATHE - Julie LE BAGOUSSE** - 3 place de la Voile - Tél. 07 85 49 12 70 - julieb.osteo@gmail.com
- ▶ **ORTHOPHONISTE - Angélique MORICE** - Maison familiale - 5 place de la Voile - Tél. 06 29 63 87 63
- ▶ **LYDIA COIFFURE** - 3 place de la Voile - Tél. 02 97 67 70 12
- ▶ **Séverine GUILLON Kinésiologue** - 3 Place de la Voile- 06 30 02 47 32
- ▶ **INSTITUT DU TEMPS POUR SOI - Nolwen LE ROUX - Esthéticienne** - 3 place de la Voile
Tél. 02 97 26 85 98 - institut-du-temps-pour-soi@orange.fr
- ▶ **Brigitte LE NORMAND - Coiffeuse à domicile** - Tél. 06 13 33 40 90 - bridgetdu56@laposte.net
- ▶ **Christelle BULÉON - Assistante administrative- Secrétaire à domicile** - 6 allée des Abricotiers
Tél. 07 82 31 20 58
- ▶ **Rosy BRUNET - Services à la personne - Assistante administrative** - Tél. 02 97 49 05 70 / 06 13 30 16 54
aidepar@orange.fr
- ▶ **Fabrice DANO - Cours de guitare** - 6 rue des Cerisiers - Tél. 02 97 66 66 73 / 06 62 33 77 81
- ▶ **ENGLISH SUCCESS - Virginie LE DEVEDEC - Cours d'anglais à domicile** - 13 rue des Chardonnerets
Tél. 02 97 68 45 91 / 06 62 09 79 47 - contact@english-success.fr
- ▶ **Cathy COULET - Conseillère en image et relooking** - - Tél. 06 76 08 67 62 - catsize56@yahoo.fr
<https://www.relooking-by-catsize.fr/> / FB : catsize boutique
- ▶ **FLOCK IMPRIM 56 - Marion MERLET - Spécialiste en marquage textile** - Allée des Framboisiers
Tél. 09 81 44 37 02 / 06 38 41 16 02 - contact@flockimprim56.fr
- ▶ **KERDAL William- Service de réparation d'ordinateurs** - 10 Lot. du Clos du Verger - Tél. 02 97 61 51 77
- ▶ **NATURAL CLEAN - Laure DERIER - Vente de produits d'entretien naturels** - 15 impasse des Sous-Bois -
Tél. 06 07 12 98 14 - laure.derier@natural-clean.fr
- ▶ **DRESAN ELECTRONIQUE - Réparation électronique** - 14 rue de la Bourdonnaye - Tél. 09 86 73 27 67
07 68 08 33 35 - contact@dresan-electronique.fr

ANNUAIRE DES ENTREPRISES

- ▶ **TAXI LE FLOCH** – 8 résidence Koët Bihan – Tél. 06 24 78 19 90 - Commune de stationnement : Plescop
- ▶ **Claire FOUILLEN – Médiation éducative, corporelle et relationnelle** – Tél. 06.76.73.39.16
claire.fouillen@sfr.fr
- ▶ **Wilfried ROBERT – Conseiller bien-être, soin chinois, vente de produits à base d’Aloé Vera**
10 J rue des Cerisiers - Tél. 06 07 42 52 91
- ▶ **David ALLAIN – FINANCE CONSEIL – Courtier en financement** – Tél. 06 63 35 53 30
d.allain@financeconseil.fr

DIVERS

- ▶ **LES ÉCURIES DE LAVALUT** - Lavalut - Tél. 06 72 10 72 00

BTP

- ▶ **Xavier BLANCHET - Travaux de revêtement des sols et des murs** - 23 lotissement Prad Château
Tél. 02 97 61 50 09
- ▶ **Nicolas BOURSICOT - Travaux de plâtrerie d’intérieur** - 11, route de Talhouët - Tél. 06 70 02 19 38
info@nicolas-boursicot.com
- ▶ **Nicolas FRENOT - Electricité** - 5 allée des Framboisiers - Tél. 06 66 55 58 78 - nicolasfrenot56@hotmail.fr
- ▶ **David GOMBAUD - Menuiserie Bois** - 38 route de Talhouët - Tél. 02 97 66 69 68 - carodav56@hotmail.fr
- ▶ **SCIERIE DES CEDRES - Jean-Marie GRAU** - Sciage et rabotage du bois - ZA de Botcalpir
Tél. 02 97 66 66 52 / 06 71 62 60 41 - scieriedescedres@laposte.net
- ▶ **KERGOSIEN Frères – Maçonnerie** - ZA de Botcalpir - Tél. 02 97 66 62 95
- ▶ **Ronan LE BOULLEC - Terrassements** - Collec - Tél. 06 07 14 36 45 - ronanleboullec@gmail.com
- ▶ **MGAMENAGEMENT - Mathieu GOURIO – Terrassement** – 35 Lot. Prad Chateau - Tél. 06 29 43 07 87
- ▶ **Xavier LE GARJAN - Agencement - Menuiserie** - ZA de Botcalpir - Tél. 02 97 66 66 17
xavier.le-garjan@wanadoo.fr
- ▶ **LE ROCH PEINTURES - Fournitures et pose de peinture, revêtements sols et murs - Création, décoration et aménagement d’intérieurs** - ZA de Botcalpir - Tél. 02 97 42 37 64 - leroch-peintures@orange.fr
- ▶ **CHOC DE COULEUR - Fournitures et pose de peinture, revêtements sols et murs** - 83 les rives du triskell,
56390 Locmaria-Grand-Champ 06 82 26 16 50
- ▶ **LLT - Gwenaëlle LAOUENAN LE TALLEC - Installation électrique** - Le Pont du Loch
Tél. 02 97 61 51 52. le-talleg-alain@hotmail.fr
- ▶ **SANCHEZ PEINTURE - Peinture - Ravalement - Revêtement sols et murs - Vitrierie** - ZA de Botcalpir.
Tél. 02 97 66 66 70 / 06 77 56 30 15 - sarl.sanchez.peinture@hotmail.fr
- ▶ **INSPIRATION PEINTURE - Fabien LARDANT - Décoration d’intérieur - Peinture - Revêtement sols et murs - Dressing** - 1 lot Pré Castel - Tél. 06 24 20 62 97 - inspiration-peinture@orange.fr
- ▶ **DEMETER - Damien LE BORGNE - Paysagiste** - ZA de Botcalpir - Tél. 02 97 61 51 37
- ▶ **TY RENOVA - Michel MALLET - Vente et pose de portails, clôtures, volets roulants, stores**
30 Prad Chateau - Tél. 06 61 10 01 50 - contact@tyrenova.fr
- ▶ **OBAJDIN Patrick -travaux de menuiserie – bois et PVC** – Collec – Tél. 06 18 56 15 62
- ▶ **PLÂTRE ET PLAC – Plâtrier plaquiste isolation** – Collec – Tél. 06 67 79 91 03
- ▶ **FAAB – Portes de garage et portails automatiques** - Collec – Tél. 06 70 56 86 41
- ▶ **MEMORIAM PAYSAGE – Nicolas EVANO - Sépulture et Créations Paysagères** - Talhouët
Tél. 06.77.88.62.52

JEU DES 7 ERREURS



SOLUTION : JEU DES 7 ERREURS JUILLET 2021



SOLUTION LES MOTS MÊLÉS



PELE-MELE JUILLET 2021

O	R	V	T	C	A	M	R	C	U	Z	T	P	S	S
A	I	R	E	N	M	P	A	R	C	C	N	L	E	E
E	T	O	I	L	E	S	E	T	B	E	B	A	E	D
E	C	N	A	I	B	M	A	R	E	I	V	G	R	A
L	A	M	P	E	T	X	E	P	I	L	U	E	I	L
E	F	F	U	E	U	U	X	C	I	T	A	L	O	L
M	N	W	J	E	C	C	C	D	A	S	I	S	S	I
O	Q	A	J	E	C	E	O	A	R	L	C	F	T	R
H	P	V	B	U	T	U	V	C	R	Z	P	I	S	G
L	X	R	E	N	C	H	J	O	V	A	R	M	N	U
I	A	I	E	H	F	E	U	P	N	H	V	C	E	E
B	L	T	E	B	U	N	G	A	L	O	W	A	L	J
O	R	E	I	N	N	O	S	A	S	X	M	N	E	
M	I	N	P	P	E	T	A	N	Q	U	E	P	S	E
G	N	I	P	M	A	C	S	S	I	M	V	E	L	O

SPORTS D'HIVER

X R C N Q P D J D J S T N A G V C T T I
 E Y A H C P M F U B L C L M J Ç E Z Y E
 I G G C A N O N A N E I G E B L D Y U T
 W C U X L S A U D I O R F G E F D T G N
 T Q O L Z E S L D M X G A S C J H E P E
 P I X F K G T E B R B E K V F D O N O P
 X I R W I I P T N P E I Z W O N W N E E
 H P K E B E Y F E E M U S S N O I O O T
 S Ç P P F N D G H A I M S I D F P B N N
 L P S X C E F P N P X G H E U E R W I O
 A C K K H D S I P R J E E I E D V N P M
 L E I E A E U S Z E I E N Z S I O F L G
 O G E O L L Q T E S Z S J R A K M U A L
 M I R Ç E U W E D S K U Z A V S O I Q I
 T E I G T O M G B K Y E O Q O V N Ç S S
 X N R E Z B C H T I H M H U Y X O R I S
 K E E N N O D N A R B A J E A I S J G E
 J K Z V K M Z T U P V D B T R J K W U R
 W C G T E L E C A B I N E T D A I Z V W
 V I Z E F H F S O M V P Z E E E A D U A

- | | |
|----------------|-------------|
| ALPIN | MONOSKI |
| APRES-SKI | MONTEPENTE |
| BLANC | NEIGE |
| BONNET | PISTE |
| BOULE DE NEIGE | POUDREUSE |
| CANON A NEIGE | RACLETTE |
| CHALET | RANDONNEE |
| CHASSE-NEIGE | RAQUETTE |
| DAMEUSE | SLALOM |
| FONDUE | SKI DE FOND |
| SAVOYARDE | SKIER |
| FROID | TELECABINE |
| GANTS | TELESKI |
| GLISSE | TIRE-FESSES |
| LUGE | |



MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
A												
B												
C												
D												
E												
F												
G												
H												
I												
J												
K												
L												

Horizontalement :

- A - Nouvelle épicerie sur Locmaria sans le H de Hypermarché car produits locaux et de qualité
- B - Pays du risotto - Unique
- C - A l'honneur sur notre commune cette année – Initiales de nos footeux
- D - Symbole chimique Au – Logiciel de gestion – Joyau du Golfe
- E - Petit Somme anglais – Lourdingues pour les jeunes
- F - Langue du Sud – Spécialité de Valérie DAMIDOT - Là
- G - Recommanda – Chapelle des motards
- H - Village locmarien où se trouvait l'ancienne déchetterie – Prénom de truang
- I - Tueur en série – Nom japonais
- J - Institution académique la plus internationalisée au monde – République Française – Cochon anglais
- K - Spécialiste de la fête locmarienne et locqueltaise - Aperçu
- L - Ancienne province française - Curée

Verticalement :

- 1 - Source locmarienne – Initiales Hambourgeoises – Initiales de réseau social
- 2 - Retirera – Rissoler
- 3 - Ruisseau local – Truie occitane
- 4 - Saint locmarien - Apprêtés
- 5 - Zone industrielle - Outil du dessinateur – Pas bon – Impôt des entreprises
- 6 - Parpaing enfantin – Animal forestier – Article défini
- 7 - Enduit de métal jaune– Spécialité de Monterblanc
- 8 - A son aire de covoiturage – Fleuron du sport morbihannais
- 9 - Douze mois – Cours locmarien - Interjection
- 10 - Village locmarien – adresse informatique
- 11 - Qui rapporte
- 12 - Nouveau professionnel de santé sur la commune

SOLUTIONS MOTS CROISÉS												
JUILLET 2021												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
A	T	O	U	R	D	E	F	R	A	N	C	E
B	R	O	N	C	E		V	E	L	U		L
C	I		A		P	R	A	G	U	E		E
D	S	H	I	V	A			I		E	N	C
E	K	I	R		R	O	B	O		S	O	T
F	E		E		T	A	L	N	E		R	I
G	L	R		L	E	S	E		V	I	V	O
H	L	O	X	A	M			B	E	A	R	N
I		D	E	M	E	T	E	R		T	A	S
J	V	E	R	I	N	S		E	L	A	N	
K	E		E	N	T		I	I	I		G	I
L	R	A	S	E		R	O	Z	A	V	E	L

Patrimoine témoignage : Ma vie dantan a` Locmaria

« Toute ma vie s'est passée dans mon village, j'y ai vu les évolutions. Peu de véhicules, peu de routes : les chemins se faisaient par les nombreux passages des villageois à travers champs. A l'époque, la commune comptait environ 500 habitants, le seul commerce était la boulangerie mais il y avait quand même 4 bars, fréquentés surtout le dimanche après la messe dominicale. Les locmariens et locmariennes revêtaient le costume breton lors de la kermesse annuelle, mariages, communions. Chaque commune se différençait par son patois, par ses costumes (principalement les coiffes).

On vivait en communauté, on n'avait pas le choix : le matériel était en commun, le cheval également. Chaque village se suffisait avec son puits, son four à pain. On entendait le bruit des battoirs provenant du lavoir de Locmeren des prés, les femmes s'y rendaient avec leurs brouettes pleines de linge. Il n'y avait pas d'électricité (elle est arrivée plus tard, d'abord à Locqueltas, puis à Locmaria). J'ai commencé l'école à 5/6 ans, mais avant d'y aller le matin, je devais m'occuper des bêtes, il fallait aller chercher du maïs pour les nourrir. Puis après l'école, je gardais les vaches (il n'y avait pas de clôtures électriques), on venait me chercher quelquefois dans le champ car je m'étais endormie. A 13 ans, je travaillais aux champs : les enfants mettaient en fagots le blé noir, les adultes le liaient à la main. Des années plus tard ce travail fut remplacé par la lieuse. On devait tout ramasser, surtout pas de gaspillage, tout servait ! Quelquefois, on avait un sou en récompense ! J'ai eu un vélo afin de pouvoir faire quelques achats à Grand-Champ, surtout pour se rendre chez le bourrelier (celui qui fabrique ou répare les harnais de cheval).

Je suis allée à l'école jusque l'âge de 14 ans, à pied à travers champs, on arrivait à « fabriquer » des marches dans les larges talus pour faciliter le passage. Du coup, les chemins se créaient de Lério jusqu'au bourg, tracés par nos pas.

Il y avait une école publique à Locmaria tenue par une institutrice qui était aussi secrétaire de mairie. Mais j'allais à celle de Collec, chez les sœurs, école pour les filles de Locmaria et les garçons de Locqueltas.

Née dans mon village, je m'y suis mariée et y ai élevé mes enfants.

Une vie d'enfant rythmée au son de : « va ici, va faire ça ! »

J'ai eu une vie dure, je n'ai jamais été malade, je suis toujours en forme.

La vie d'aujourd'hui est bien mieux, il y a beaucoup de facilités. Et tant que j'ai la santé, tout va bien !

Je m'appelle Angèle,
je suis née à Locmaria-Grand-Champ en 1935.



Jeu : retrouvez le lieu exact de cette photo.

Objectif zéro gaspillage

avec l'agglomération

CALENDRIER DE COLLECTE 2022

LOCMARIA GRAND-CHAMP

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL										
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D				
					1	2	5	1	2	3	4	5	6	9	1	2	3	4	5	6	13			1	2	3					
1	3	4	5	6	7	8	9	6	7	8	9	10	11	12	13	10	7	8	9	10	11	12	13	14	4	5	6	7	8	9	10
2	10	11	12	13	14	15	16	7	14	15	16	17	18	19	20	11	14	15	16	17	18	19	20	15	11	12	13	14	15	16	17
3	17	18	19	20	21	22	23	8	21	22	23	24	25	26	27	12	21	22	23	24	25	26	27	16	18	19	20	21	22	23	24
4	24	25	26	27	28	29	30	9	28							13	28	29	30	31				17	25	26	27	28	29	30	
5	31																														

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT										
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D				
					1	22	1	2	3	4	5	26	1	2	3	31	1	2	3	4	5	6	7								
18	2	3	4	5	6	7	8	23	6	7	8	9	10	11	12	27	4	5	6	7	8	9	10	32	8	9	10	11	12	13	14
19	9	10	11	12	13	14	15	24	13	14	15	16	17	18	19	28	11	12	13	14	15	16	17	33	15	16	17	18	19	20	21
20	16	17	18	19	20	21	22	25	20	21	22	23	24	25	26	29	18	19	20	21	22	23	24	34	22	23	24	25	26	27	28
21	23	24	25	26	27	28	29	26	27	28	29	30				30	25	26	27	28	29	30	31	35	29	30	31				
22	30	31																													

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE										
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D				
			1	2	3	4	39	1	2	44	1	2	48	1	2	3	4														
36	5	6	7	8	9	10	11	40	3	4	5	6	7	8	9	45	7	8	9	10	11	12	13	49	5	6	7	8	9	10	11
37	12	13	14	15	16	17	18	41	10	11	12	13	14	15	16	46	14	15	16	17	18	19	20	50	12	13	14	15	16	17	18
38	19	20	21	22	23	24	25	42	17	18	19	20	21	22	23	47	21	22	23	24	25	26	27	51	19	20	21	22	23	24	25
39	26	27	28	29	30			43	24	25	26	27	28	29	30	48	28	29	30					52	26	27	28	29	30	31	
							44	31																							



LES BONS GESTES POUR LA COLLECTE



DANS LE BAC VERT les déchets ménagers en sacs fermés



DANS LE BAC JAUNE les déchets recyclables en vrac sans sac



Déposez vos bacs la veille à partir de 19h **SUR LES POINTS VERTS**, poignées côté route



RÉCUPÉREZ VOS BACS après la collecte



ORDURES MÉNAGÈRES

Dans le bourg, votre bac est collecté chaque semaine le

→ **Mardi**

Dans les autres secteurs, votre bac est collecté tous les 15 jours le

→ **Mardi** semaine impaire

Pour tous, en juillet et août, votre bac est collecté chaque semaine le → **Mardi**



DÉCHETS RECYCLABLES

Votre bac est collecté tous les 15 jours le

→ **Lundi** semaine paire



Pensez à sortir vos bacs la veille, après 19h



ATTENTION SEMAINE À JOUR FÉRIÉ LE JOUR DE COLLECTE EST DÉCALÉ AU LENDEMAIN

UN DOUTE, UNE QUESTION ? 02 97 68 33 81 - dechets@gmvagglo.bzh - golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh



Associations scolaires

Amicale Laïque de l'école du Four à Pain

M Thierry TOURBOT
Mairie 1 rue des Hortensias
56390 Locmaria-Grand-Champ
amicale.laique@gmail.com

APEL École Saint Gildas

M Mickaël TASSE
Ecole Saint Gildas
Place de la Mairie
56390 Locqueltas
radma56@hotmail.fr

OGEC École Saint Gildas

M Nicolas LE TUTOUR
Ecole Saint Gildas
Place de la Mairie
56390 Locqueltas
ogec.locqueltas@gmail.com

Associations sportives communales et intercommunales

Rugby Loisirs Locmaria

M Nicolas LE BOUQUIN
Mairie 1 rue des Hortensias 56390
Locmaria-Grand-Champ
rugbyatoucher.locmaria@gmail.com

Basket Club Locqueltais

M Yohann GOFFART
rue Désiré Caudal
56390 Locqueltas
accueil.bcduloch@gmail.com

Gym et Loisirs du Loch

M^{me} Valérie MALLET
56390 Locqueltas
gymloisirs-duloc@outlook.fr

Hand Ball

nathalie.cocquebert@outlook.fr

Oxybulle

M Denis BATAILLE
oxybulle56@gmail.com

Tennis Club du Loch

M Jean-François BAHUON
56390 Grand-Champ
tennisduloch@gmail.com

La Garde du Loch

M Christophe ALLAIN
56390 Locqueltas
lagardeduloch@orange.fr

Associations culturelles et de loisirs communales et intercommunales

Association paroissiale

Père Jean DU PARC
1 rue des Hortensias
56390 Locmaria-Grand-Champ
grandchamp@diocese-vannes.fr

Association de chasse

M Jean-Luc PENVEN
47 route de Talhouët
56390 Locmaria-Grand-Champ
jeanluc.penven@orange.fr

Club des Genêts d'Or

M Yves LECOQ
14 Pont du Loch
56390 Locmaria-Grand-Champ
lecoq@orange.fr

Festi'Loch

M Fabrice LE BARBIER
Route de Talara
56420 PLAUDREN
festiloch56@gmail.com

Les Amis de Coët Candec

Mme Françoise FOSSE
56390 Grand-Champ
lesamisdecoetcandec@kmel.bzh

Tarot Club du Loch

M Alain BOUXIN
1 rue des Hortensias
56390 Locmaria-Grand-Champ
tarotclubduloch@gmail.com

UALOC

M Yves LECOQ
14 Pont du Loch
56390 Locmaria-Grand-Champ
lecoq@orange.fr

UNACITA

M Henri RAUT
15 rue de la Bourdonnaye 56390
Locmaria-Grand-Champ